Communauté de Communes Cluses Arve & montagnes

Diagnostic enfance et jeunesse

Elaboré dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

SOMMAIRE

1. **Rappel de la démarche : la convention territoriale globale**
    a. Les attendus de la CTG
    b. Les objectifs du diagnostic enfance & jeunesse
2. **Méthodologie**
    a. Retroplanning
    b. La consultation des acteurs de l'enfance & jeunesse
    c. La consultation des habitants
3. **Portrait du territoire**
    a. Présentation du territoire d'étude : la 2CCAM
    b. Evolution démographique du territoire
    c. Situation socio-économique
    d. La population allocataires CAF
4. **L'offre relative à la petite enfance**
    a. L'accueil collectif
    b. L'accueil individuel
5. **L'offre relative à l'enfance et la jeunesse**
    a. L'accueil périscolaire
    b. L'accueil de loisirs extrascolaire
    c. Couverture sportive et culturelle
    d. Des programmes pour accompagner le parcours scolaire
    e. Des problèmes de comportements de plus en plus marqués chez les enfants
    f. Le manque de professionnels de santé, un frein dans la prise en charge des enfants et des jeunes en difficultés
    g. Des services dédiés à la jeunesse
6. **L'accompagnement à la parentalité**
    a. Les actions de parentalité sur le territoire
    b. L'analyse du besoin des familles
7. **Bilan du diagnostic : matrice afom sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité**
    a. Les forces du territoire
    b. Les faiblesses du territoire
    c. Quelles opportunités pour le territoire ?
    d. Quelles menaces pour le territoire ?
8. **Recommandations et préconisations**
    a. …
9. **Conclusion**
10. **Références bibliographiques**
11. **Annexes**

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ACRONYMES

CEJ – Contrat Enfance et Jeunesse

CTG – Convention Territoriale Globale

CLAS – Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

EAJE – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

RAM – Relais Assistantes Maternelles

RPE – Relais Petite Enfance

RAPPEL DE LA DEMARCHE : LA CONVENTION TERRITIORIAL GLOBALE

LES ATTENDUS DE LA CTG

La CTG (Convention Territoriale Globale) est une convention de partenariat qui s'établit entre la Caf (Caisse d'allocations familiales) et le conseil général à l'échelle du département ou une commune ou une communauté de communes. La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire (Caisse nationale des allocations familiales, 2014). L'élaboration de la CTG permet d'avoir une vision globale et décloisonnée des thématiques de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de pouvoir adapter une stratégie et des actions adéquates aux besoins du territoire. La CTG a pour but de remplacer progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Les objectifs de la CGT : (source : ithéa_conseil)

- Engager une démarche fédératrice pour co-construire une vision partagée du territoire
- Structurer une politique de développement sociale avec les acteurs concernés
- Adapter l'action de la collectivité aux évolutions des besoins des habitants
- Formaliser un nouveau cadre partenarial au sein d'un plan d'action opérationnel

La mise en œuvre de la CTG se réalise en plusieurs étapes :

- La préparation qui résulte en une appropriation de la démarche
- Le diagnostic
- La définition d'un plan d'action
- Le pilotage et le suivi
- L'évaluation des actions mises en œuvres

En 2020, la Convention Territoriale Globale est signée entre la CAF, la 2CCAM et 4 communes de la CC (Arâche-la Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Scionzier, Thyez), communes qui avait auparavant un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF. En effet, les CEJ arrivant à échéance, il n'y avait plus de possibilité de contractualiser selon les mêmes modalités, afin de maintenir les financements une nouvelle contractualisation était alors obligatoire.

A noter que pour le territoire de la 2CCAM, l'intercommunalité est signataire alors qu'elle n'a pas la compétence enfance/jeunesse, il y a ici une volonté que la CC s'implique notamment sur des actions transversales aux thématique de l'enfance/jeunesse (handicap, environnement, alimentation…).

Pour préciser, à la différence des CEJ qui portaient seulement sur des actions enfance et jeunesse, la CTG s'inscrit dans un champ beaucoup plus large en incluant des thématiques comme la parentalité, l'accès au droit, le cadre de vie, les mobilités. Toutefois, seulement 3 de ces thématiques sont obligatoires à traiter dans la CTG (enfance, jeunesse, parentalité), ce sont ces 3 thématiques que nous allons aborder dans la CTG qui couvre le territoire de la 2CCAM. De plus, les CEJ étaient essentiellement des contrats financiers qui finançaient les EAJE, les LAEP, les RPE, les actions jeunesse extrascolaires, les actions de postes de coordination enfance et/ou jeunesse, la ludothèque, les CLAS ainsi que certaines associations. Désormais, avec la CTG, les financements basculent en bonus territoire, les financements sont maintenus mais il y a une volonté d'harmonisation de ces derniers. En résumé, la CTG constitue une convention d'objectifs avec un plan d'actions, un suivi et une évaluation.

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la mission du stage qui consiste à produire un diagnostic enfance/jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes de Cluses Arve et Montagnes.

LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC ENFANCE/JEUNESSE

Le diagnostic enfance/jeunesse consiste en la réalisation d'un état des lieux de l'offre actuelle à l'égard de l'enfance et de la jeunesse. Il permet, à terme, d'évaluer le contexte territorial et d'en faire ressortir les points forts, points faibles ainsi que les éventuels axes d'amélioration des services, associations, structures, organismes socio-culturels dédiés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et à la parentalité (Ithéa conseil, 2020).
Le terme « enfance/jeunesse » désigne l'ensemble des mineurs, des distinctions peuvent être faite par tranche d'âge, de 0 à 3 ans on parlera de « petite enfance », de 6 à 18 ans de « jeunesse ». Le diagnostic enfance/jeunesse se concentrera ainsi sur les besoins des jeunes de 0 à 18 ans.

Le diagnostic s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives afin dans un premier temps de dresser le profil de la population concernée, d'identifier leurs besoins actuels et futurs. Enfin, la démarche du diagnostic devra aboutir sur l'étude de solutions et de recommandations à l'égard de l'enfance et de la jeunesse.

Le parti pris a été de réalisé un **diagnostic partagé**. Ce type de démarche est un processus de travail participatif qui permet de révéler les représentations des différents acteurs qui mettent en évidence les point forts, les points critiques dans leur situation. Le diagnostic partagé repose sur deux approches : **l'approche technique** qui s'appuie sur un travail de recueil de données et **l'approche sensible** qui se base sur la confrontation des points de vue et la récolte de données qualitatives (Conseil supérieur du travail social, 2013).

La question centrale de ce diagnostic est à présent d'identifier les besoins prioritaires sur les communes, de définir les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin puis enfin d'émettre des préconisations sur le maintien de l'offre des services existante et le développement d'une offre nouvelle.

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA 2CCAM

A terme, les conclusions tirées du diagnostic enfance/jeunesse viendront alimenter le plans d'actions du Projet de Territoire de la 2CCAM dont l'achèvement est prévu pour la fin 2022.

À travers ce Projet de Territoire la Communauté de Communes Cluses Arve & montagnes a pour but d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Les travaux du Projet de Territoire ont conduit à l'affirmation de 5 enjeux, 11 ambitions et 41 stratégies. Le diagnostic enfance & jeunesse se reporte à l'ambition « *d'atteindre un niveau de service ambitieux pour les mineurs* » au sein de l'enjeu « *parcours de vie – favoriser le bien-être et les besoins vitaux* ».

METHODOLOGIE
DE LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC

RETROPLANNING

Cette partie présente les éléments de méthodologie nécessaires à la réalisation du diagnostic enfance/jeunesse. Ainsi, un rétroplanning a été réalisé regroupant les différentes phases de la mission offrant une vision globale des attendus et des temporalités (annexe 1).

La première phase de la mission consiste à élaborer un état de l'art, une étape préalable afin d'obtenir une première approche du territoire et de ces enjeux à l'égard de l'enfance/jeunesse. Cette étape introduira le diagnostic par des éléments de contexte. Egalement, il sera intéressant de comparer les données de la 2CCAM avec les données du département de la Haute-Savoie, de la France et aux territoires voisins similaires à la 2CCAM afin de positionner la 2CCAM par rapport aux statistiques moyennes de plusieurs échelles territoriales. De plus, la documentation permettra de prendre connaissance des principaux acteurs de l'enfance/jeunesse, qui plus tard pourront être rencontrés.

Ce qui nous amènera à la phase d'analyse de l'offre et des besoins de l'enfance/jeunesse qui sera alimenté, dans un premier temps, par les rencontres avec les acteurs et des questionnaires auprès des jeunes et des parents. On pourra, dans cette partie, recenser l'ensemble des offres en matière d'enfance/jeunesse sur le territoire et les cartographier, permettant de connaître le maillage de l'offre sur la 2CCAM. Ainsi, le diagnostic enfance/jeunesse se basera sur 2 approches : une approche technique et une approche sensible (cf schéma ci-dessous).

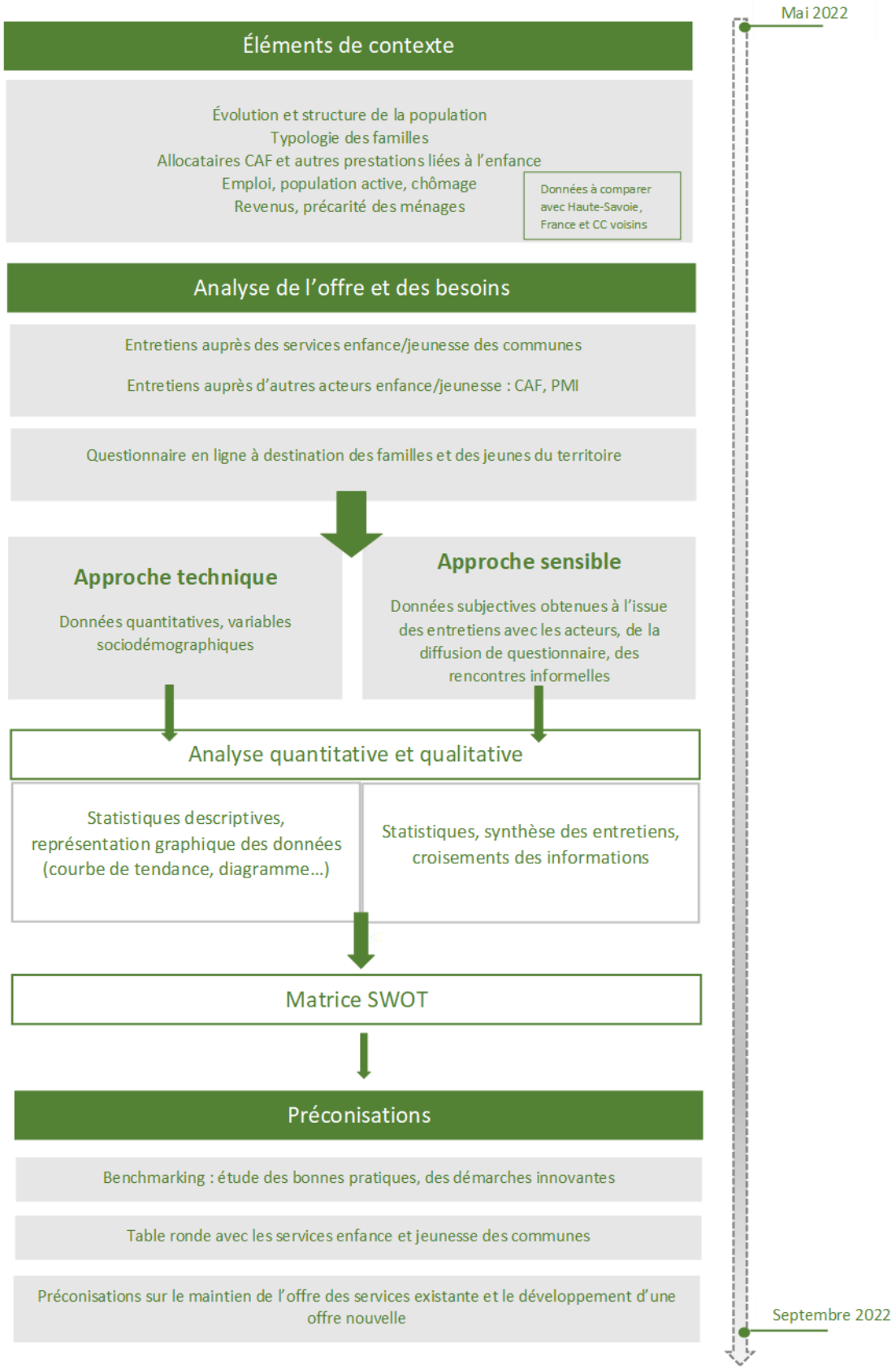

Figure 1 - Schématisation de la démarche pour la réalisation du diagnostic enfance/jeunesse de la 2CCAM

L'approche technique regroupera les données quantitatives, c'est-à-dire des variables socio-économiques provenant de diverses bases de données qui seront à définir (Caf, Insee, Acoss, URSSAF, Education nationale, DDJS – Direction départementale de la jeunesse et des sports, Banque des territoire, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et des services enfance/jeunesse en place dans chaque commune. Les données déjà récoltées par la 2CCAM seront actualisées puis s'en suivront une analyse statistique et descriptive et la mise en forme des données (graphique, courbe de tendance, diagramme).

L'approche sensible quant à elle, rassemble les données subjectives obtenues à l'issue de rencontres, de retours d'expérience, d'entretiens avec les acteurs enfance/jeunesse du territoire. Une enquête plus précise sera menée auprès du public concerné (les jeunes et les parents) par le biais d'un questionnaire en ligne.

Enfin, une analyse viendra synthétiser ces témoignages, l'ensemble des données récoltées pourront ainsi être croisées. Afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement, une matrice SWOT sera réalisée servant de synthèse à l'analyse du territoire.

Tout au long de la mission, un travail de benchmarking sera réalisé pour identifier les bonnes pratiques à l'égard de l'offre enfance/jeunesse sur d'autres territoires et observer des potentielles innovations applicables sur le territoire de la 2CCAM. Une série de préconisations viendra clôturer la mission. Ces préconisations devront être en adéquation avec les spécificités du territoire dans l'objectif de résoudre les points critiques et d'anticiper les menaces du territoire sur les thématiques de l'enfance et la jeunesse. Dans l'intention d'impliquer les services enfance et jeunesse des communes dans le diagnostic partagé, une table ronde sera organisée fin septembre pour discuter des recommandations et que chaque commune puisse faire part de son expérience pour étudier la faisabilité des actions proposées et se nourrir des réalités communales.

L'ensemble des échéances sont regroupées dans un tableau Excel faisant office de rétro planning, qui a été ajusté au gré des échéances.

LA CONSULTATION DES ACTEURS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESEE

Une quinzaine d'entretiens ont été réalisés. Il s'agissait lors de ces rencontres d'aborder les besoins repérés sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité sur

chacune des communes du territoire et de cibler les points critiques et les éléments d'améliorations pour ajuster au mieux l'offre compte tenu des besoins de la population.

Personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic

- Mme Jeanroy, conseillère territoriale, CAF de Haute-Savoie
- Mme Leconte, cheffe de service territorial direction territoriale de l'Arve Faucigny Mont-Blanc, service PMI – Promotion de la santé
- Mme Bouillon, directrice service enfance/jeunesse, Cluses
- Mme Derras, coordinatrice service jeunesse, Scionzier
- Mme Squinabol, directrice service jeunesse, Marnaz
- Mme Vazquez, directrice service jeunesse, Thyez
- Mme Jorat, directrice service jeunesse, Arâches-la-Frasse
- Mme Noir, membre de la commission enfance/jeunesse, Nancy-sur-Cluses
- Mme François, responsable service enfance/jeunesse, Mont-Saxonnex
- Mme Rubin, adjointe référente petite enfance et vie scolaire, Saint-Sigismond
- Mme Pernat & Mme Chaneac, maire et responsable commission enfance/jeunesse, Le Reposoir
- Mme Colin, responsable service enfance jeunesse animation, Magland
- M. Brunin, informateur jeunesse, bureau d'information jeunesse de Cluses
- Mme Poirier, Mme Hugain & Mme Burgaleta, directrice et médiatrices, musée de l'horlogerie et du décolletage de Cluses

LA CONSULTATION DES HABITANTS

Deux questionnaires à destination des habitants ont été réalisés. L'un est à destination des familles et concerne les thématiques liées à l'accueil petite enfance, au périscolaire, aux activité extrascolaire et à la parentalité. L'autre questionnaire s'adresse aux jeunes du territoire de 11 à 18 ans et se concentre sur les activités de loisirs des jeunes sur le territoire, des services destinés aux jeunes et la relation que les jeunes entretiennent avec le territoire.

Ces deux questionnaires ont été élaboré selon la même méthode. En effet, suite aux entretiens avec les services enfance/jeunesse des communes des premières informations sont ressorties et ont permis d'orienter les questions. Puis nous nous sommes basé sur les spécificités de notre territoire (communes urbaines de basses vallées et communes balcons rurales).

Les questions sont réparties selon les items suivants : analyse de l'offre actuelle, analyse des besoins et améliorations potentielles a apportées.

Les questionnaires sont réalisés avec le logiciel Sphinx. Afin de maximiser les réponses des habitants, les questions sont pour la plupart de type QCM permettant de faciliter et réduire le temps de réponse. Toutefois, des espaces de libre expressions sont prévus afin de ne pas « censurer » une personne qui souhaiterais s'exprimer davantage. Cette liberté permet aux répondant de soumettre de nouvelles idées, une façon d'apporter de l'innovation en demandant l'avis de la population.

Questionnaire destiné aux familles

Ce premier questionnaire a été diffusé par deux canaux différents dans l'objectifs de représentativité de la population dans les réponses *(figure ?)*. Le questionnaire a été diffusé uniquement de façon numérique par mail. Par le biais de la CAF le questionnaire a été transmis aux familles allocataires ayant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans du territoire (4529 personnes sont concernées) et par le réseau de l'inspecteur de l'Education Nationale référent de la circonscription de Cluses a diffusé le questionnaire à l'ensemble des chefs d'établissements scolaire de la 2CCAM (23 établissements scolaire ont reçu le

questionnaire). Les parents d'élèves des établissements scolaire publics et privés ont donc été sollicités pour ce questionnaire.

Questionnaire pour les jeunes du territoire

Le choix de diffusion d'un deuxième questionnaire nous a paru intéressant afin de solliciter et d'impliquer cette fois les jeunes du territoire sans passer par le biais de leurs parents.

Plusieurs constats ont affirmé la volonté de connaitre davantage d'informations sur le quotidien des adolescents. Tout d'abord, les services enfance/jeunesse des communes expliquent avoir très peu de suivi sur les activités, les loisirs, les habitudes, les besoins et attentes des jeunes. Si plusieurs communes proposent des activités pour les jeunes jusqu'à 17 ou 18 ans certaines ne proposent peu voire pas d'offre pour cette tranche d'âge. Il faut alors se tourner sur les associations proposant des activités extrascolaires sportives et culturelles pour obtenir des éléments sur les activités pratiquées par les jeunes.

Ce questionnaire a été diffusé par l'intermédiaire des structures proposant des services aux jeunes (Mission locale, Bureau d'information Jeunesse). Les réseaux sociaux ont également été utilisés soit en passant par les réseaux des structures jeunes soit par les réseaux sociaux d'élèves des collèges et lycées du territoire.

Traitement des données

Au total, pour le questionnaire destiné aux familles du territoire ayant au moins un enfant à charge, 578 répondants sont comptabilisés *(figure ??)* et pour le second questionnaire adressé aux jeunes de 11 à 18 ans du territoire un total de ?? répondants est dénombré.

Le logiciel Sphinx permet de créée des rapports visuels afin d'identifier les principales tendances et les différents phénomènes qui se dégagent de l'enquête. Plusieurs analyses seront effectuées : des tris à plat, des tris croisés qui mettront en évidence les principales tendances du questionnaire. L'objectif final étant de dégager les principaux besoins des habitants et de les prioriser.

Figure 3 – Nombre de répondants aux questionnaire familles (source : questionnaire sphinx, 2022)

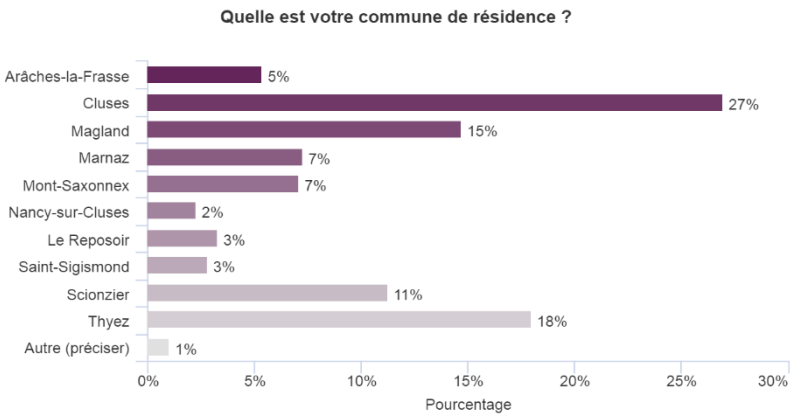

Figure 2 – Représentativité de l'échantillon du questionnaire famille (source : questionnaire Sphinx, 2022)

Livrable attendus

Le diagnostic enfance & jeunesse se présentera sous forme de rapport qui détaillera les objectifs du diagnostic, le contexte de réalisation qui justifie la démarche, un point méthodologique, un portrait du territoire, une analyse des besoins, une synthèse en matrice SWOT puis ce document se conclura par une liste de recommandations et de préconisations pour les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

De plus, des fiches synthétisant les résultats des enquêtes réalisées auprès de la population seront produites pour chacune des communes. Les communes possèdent actuellement les compétences relatives à l'enfance et à la jeunesse, il nous parait nécessaire qu'elles aient un retour détaillé sur l'offre qu'elles proposent et sur les attentes de leurs habitants. Chaque commune recevra donc une fiche synthèse avec les visuels issus des résultats de l'enquête.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE : LA 2CCAM

La communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) est située en Haute-Savoie, dans la moyenne Vallée de l'Arve, au cœur du triangle Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière Suisse) et Chamonix (frontière Italie).
La 2CCAM est composée de 10 communes : Arâches-la-Frasse ; Cluses ; Le Reposoir ; Magland ; Marnaz ; Mont-Saxonnex ; Nancy-sur-Cluses ; Saint-Sigismond ; Scionzier ; Thyez regroupant une population de 46 089 habitants (Insee, 2018).

Figure 4 – Composition de la 2CCAM, www.2ccam.fr

La 2CCAM présente ainsi des entités géographiques offrant un paysage varié allant de 420 m à 2749 m d'altitude, et des dynamiques socio-économiques complémentaires.

Un ensemble de communes plus rurales, appelées « communes balcons », occupe l'espace montagnard surplombant la vallée de l'Arve et se caractérise par la présence d'importants espaces agricoles et forestiers, et notamment d'une grande zone Natura 2000, et par une activité touristique et de loisirs bien développée (petites stations de sports d'hiver, randonnées,). La commune d'Arâches-la-Frasse est aussi le support de deux importants domaines skiables : Les Carroz et Flaine (en commun avec la commune de Magland).

Les communes situées dans le fond de la vallée et sur les coteaux (Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez, Magland) constituent un ensemble urbain quasi continu, reliées entre elles par deux grands axes structurants : l'autoroute A40 et le corridor naturel de la rivière Arve.

Il s'agit d'un espace où domine le secteur industriel avec la présence du pôle urbain de Cluses et plusieurs zones industrielles, zones d'activités et zones commerciales. Le fond de vallée est ainsi caractérisé par la présence d'une multitude d'ateliers et d'usines de sous-traitance, et par une densité urbaine relativement forte.

Le territoire est également classé en zone prioritaire au titre de la politique pour 3 quartiers :

- Un QPV (quartier Politique de la Ville) : les Ewües à Cluses
- Deux QVA[1] (quartiers en veille active) : le Crozet à Scionzier et les Valignons à Marnaz

Le territoire de la 2CCAM connait depuis 2017, une augmentation de sa population, la demande des familles en matière d'accueil risque de s'accroitre : un constat qui nécessite de poursuivre le développement de l'offre d'accueil de l'enfance/jeunesse.

[1] La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit, dans son article 13 que « les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales." (source : sig.ville.gouv.fr)

A ce jour, la compétence enfance/jeunesse appartient aux communes, le diagnostic enfance/jeunesse réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes apportera une vision globale de la compétence enfance/jeunesse et amènera des pistes de réflexion sur la volonté ou non de mutualisation de la compétence au niveau intercommunal.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

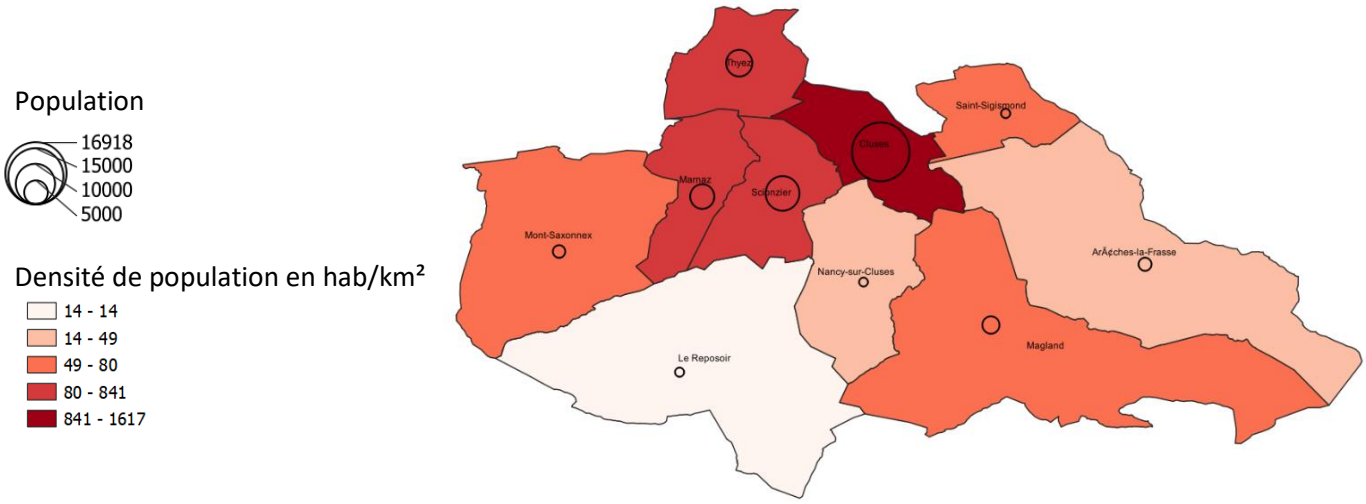

Figure 5 – Population et densité de population sur le territoire de la 2CCAM (source : insee, 2019) (rendre plus lisible la carte)

A partir de la carte de la répartition de la population du le territoire de la 2CCAM en 2019, nous pouvons formuler plusieurs constats. Tout d'abord, on aperçoit une concentration de la population dans les communes de basses vallée où se concentrent également les activités et services. Une population qui va se concentrer principalement sur 4 communes dont Cluses la ville centre qui concentre 16918 habitants en 2019.
Cette concentration peut s'expliquer par l'historicité géographiques du territoire, les entreprises se sont installées dans la vallée le long de l'autoroute A40, la population s'est à son tour installé à proximité.
On constate une déconcentration de la population sur certains territoires que l'on appelle « communes balcons », des communes rurales. Certaines de ces communes sont tournées vers le tourisme de montagne.

En observant l'évolution de la population par grandes tranches d'âges, nous pouvons estimer quelle(s) catégorie(s) de la population voi(en)t ses effectifs augmenter et permet de connaitre ce qu'il en ait de l'évolution des enfants et des jeunes sur le territoire *(figure ??)*. On s'aperçoit que l'augmentation de la population est présente chez les personnes âgées de 45 à 75 ans ou plus. Depuis 2008, la population de 0 à 14 ans connaît une légère diminution, les jeunes de 15 à 29 ans quant à eux ont connu une diminution de presque 3% entre 2008 et 2019.

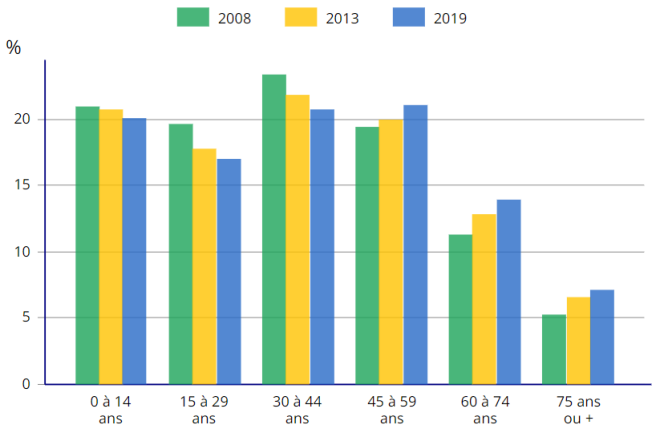

Figure 6 – Population de la 2CCAM par grandes tranches d'âges (source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019)

Pour notre diagnostic, il sera pertinent de savoir quelles communes gagnent ou perdent en habitants et dans quelles communes se situent en majorité les enfants et les jeunes du territoire afin de cibler les potentielles zones prioritaires pour développer une nouvelle offre relative à l'enfance et à la jeunesse. Le suivi des évolutions de population des années passées permettra de se projeter sur les futures tendances démographiques du territoire et d'en associer une offre adaptée.

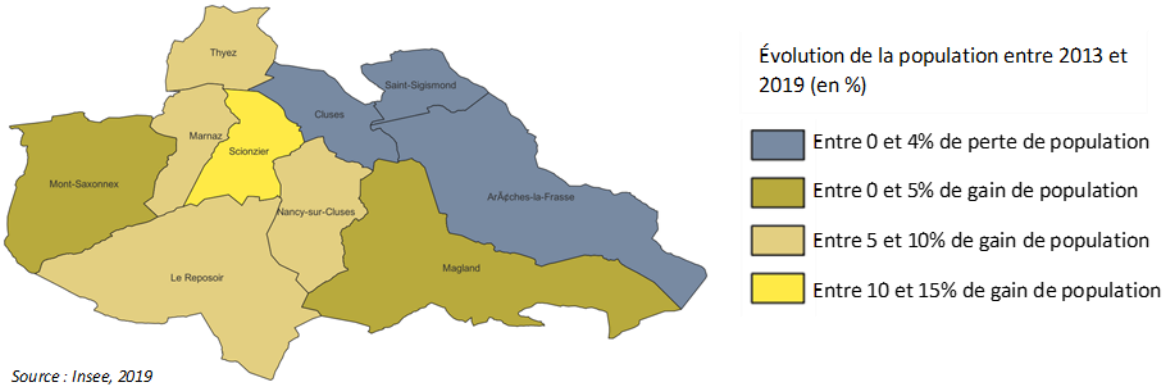

Figure 7 – Evolution de la population de la 2CCAM sur la période 2013-2019 (source : Insee, 2019)

Sur la période 2013-2019, les communes de basses vallée gagne en population hormis Cluse la ville centre qui voit sa population chuter de 4%, la baisse la plus forte du territoire. La ville de Cluses perd des habitants (-600 en 5 ans), principalement au profit des communes alentour, traduisant un phénomène de périurbanisation (Insee, 2020).
La commune de Scionzier connait la plus haute augmentation de population sur cette période avec un gain de 13,4% de sa population. Pour les communes balcons, aucune généralisation ne peut être faite, 2 communes ont perdu des habitants sur la période 2013-2019 (Saint-Sigismond et Arâches-la-Frasse) tandis que les autres communes balcons ont gagnée des habitants sur cette même période (Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Mont-Saxonnex).

Globalement, le territoire de la communauté de communes a connu une hausse de 3% de sa population entre 2013 et 2019. Il est désormais nécessaire de connaitre le profil de la population qui s'installe ou quitte le territoire et surtout de déterminer quelles tendances démographiques se démarquent chez la population d'enfants et de jeunes.

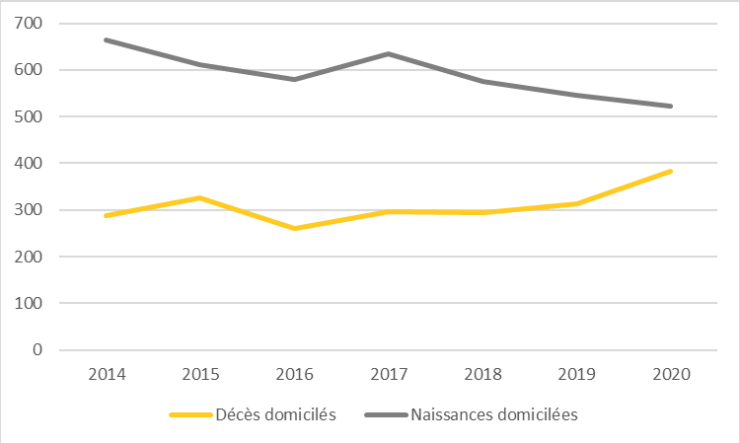

Figure 8 – Naissances et décès domiciliés sur la 2CCAM de 2014 à 2020 (source : Insee, 2020)

Cette croissance démographique peut s'explique par le léger excédants des naissances sur les décès sur notre territoire d'étude (figure ??). Ce solde naturel excédentaire est étroitement lié à la jeunesse de la population et à la surreprésentation des personnes de 30 à 60 ans.
Toutefois, une baisse de la natalité est observée sur la 2CCAM depuis l'année 2017 qui est confirmée par la baisse générale de la population des jeunes de 0 à 14 ans.

Pour anticiper la potentielle de demande en petite enfance, il est intéressant d'observer la répartition et l'effectif des naissances domiciliées par communes *(figure 5)*. Les dernières statistiques des naissances

datent de l'année 2020, des enfants qui aujourd'hui ont 2 ans et sont en âge de bénéficier des structures d'accueil petite enfance. Des statistiques plus récentes ne sont pas disponibles en ligne. Toutefois, nous pouvons affirmer qu'une concentration des naissances s'observe dans les communes de basses vallées (Cluses, Scionzier, Thyez, Marnaz et Magland). Sur les autres communes plus rurales, on comptabilise entre 4 et 15 naissances en 2020. Le taux de natalité[2], quant à lui, s'élève à 9,5 ‰ en moyenne sur la 2CCAM, en deçà de la moyenne nationale (11,3‰) et de la moyenne départementale (11,7‰). Cette donnée signifie que sur l'année 2020, 950 naissances ont eu lieu pour 1000 habitants.

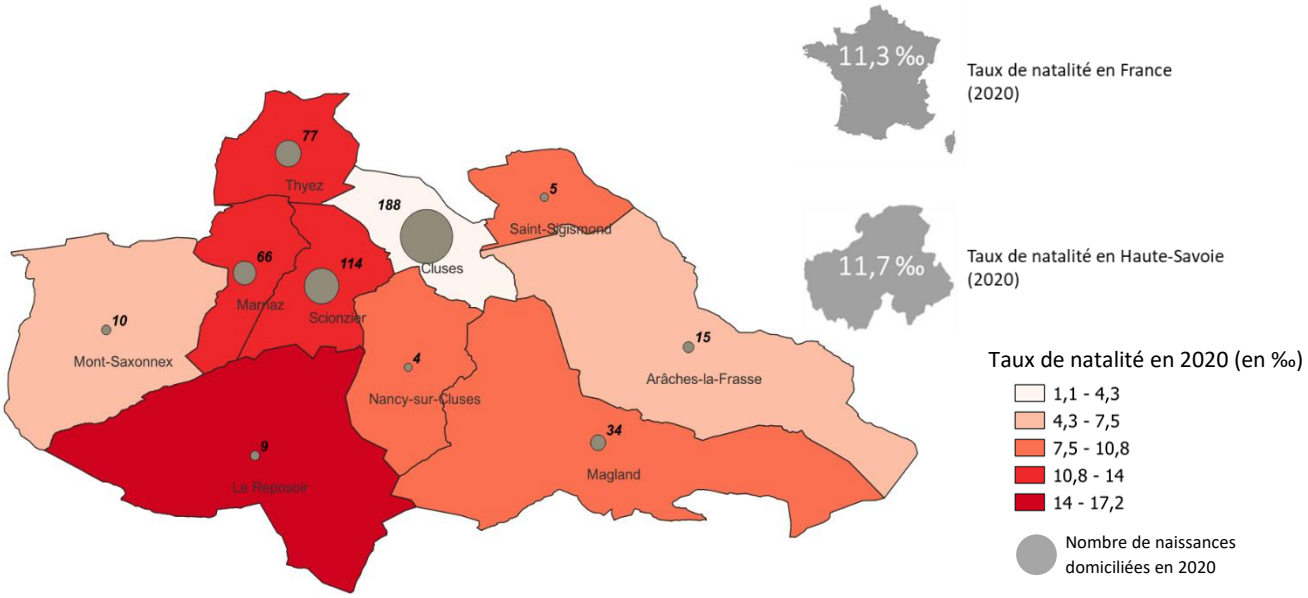

Figure 9 - Naissances domiciliées par communes et taux de natalité en 2020 (source : Insee 2020)

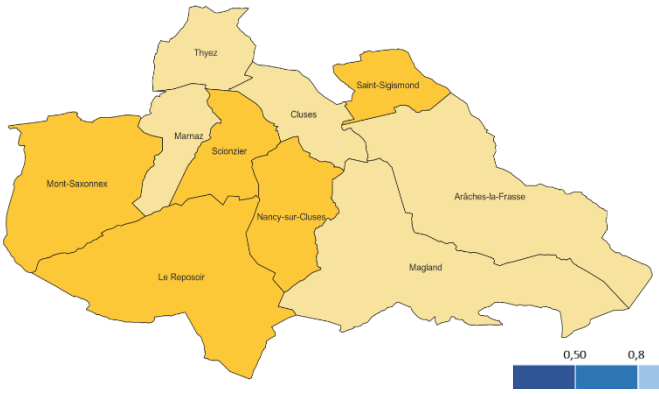

Figure 6 – Indice de jeunesse en 2013 (source : ANCT, 2013)

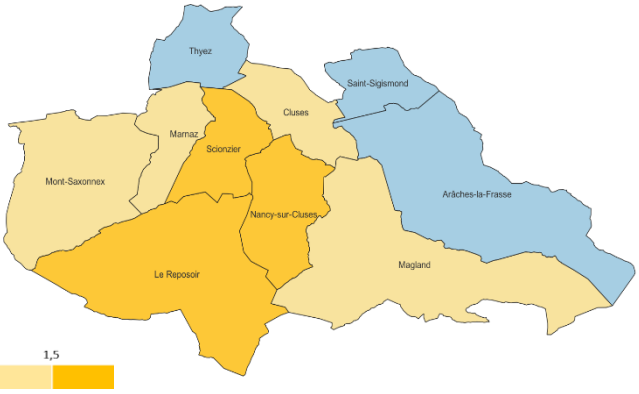

Figure 7 – Indice de jeunesse en 2018 (source ANCT, 2018)

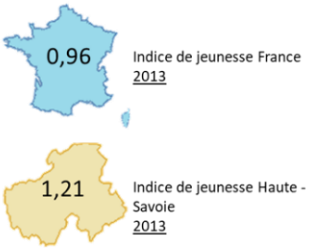

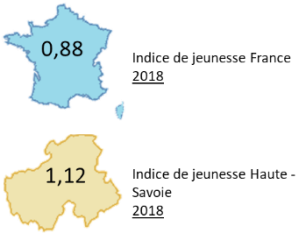

[2] *Le taux de natalité correspond est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.*

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre la population âgée des moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Si l'indice de jeunesse est supérieur à 1, cela signifie que la part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée que celle des plus de 60 ans.

Entre 2013 et 2018, on retrouve globalement une diminution de l'indice de jeunesse sur la 2CCAM, donc une présence de jeunes sur le territoire qui diminue (figure ??).Mais en comparaison à l'indice de jeunesse national en 2018 (0.88), on constate que la Haute-Savoie ainsi que la 2CCAM restent des territoires relativement jeunes, seulement trois communes du territoire (Arâches-la-Frasse, Saint-Sigismond et Thyez ont des indices de jeunesse inférieur à 1, des communes qui ont une présence plus importante de personnes de plus de 60 ans). Globalement, la 2CCAM est un territoire qui reste jeune malgré le vieillissement de la population que connais la France et la plupart des pays développés.

Sur notre territoire nous constatons ainsi une pyramide des âges marquée par un creux des jeunes de 15 à 29 ans, la tranche d'âges qui correspond souvent à la période d'étude universitaires et l'entrée dans la vie active. Le territoire comporte peu d'établissements d'enseignements universitaire, la part des jeunes de 15 à 29 est plus faibles qu'au niveau national (mettre données niveau national) → conséquences sur l'offre jeunesse.

Pyramide des âges : (ajouter courbe valeur France sur la pyramide)

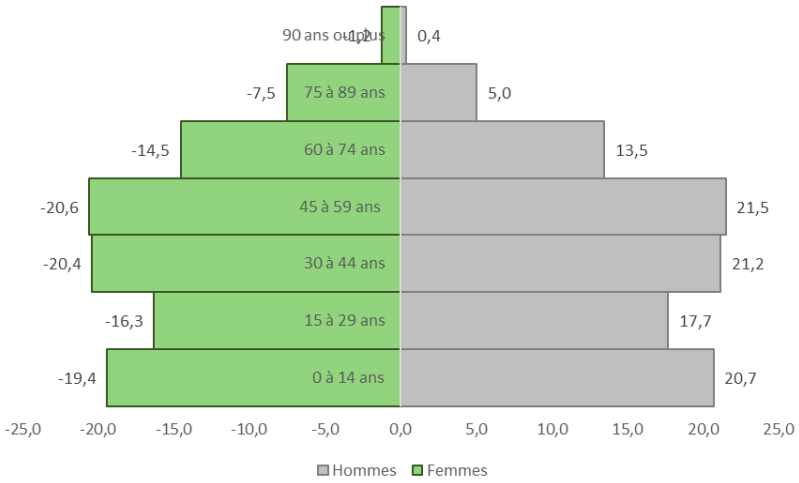

Figure 10 – Pyramide des âges de la 2CCAM, (source : Insee, 2019)

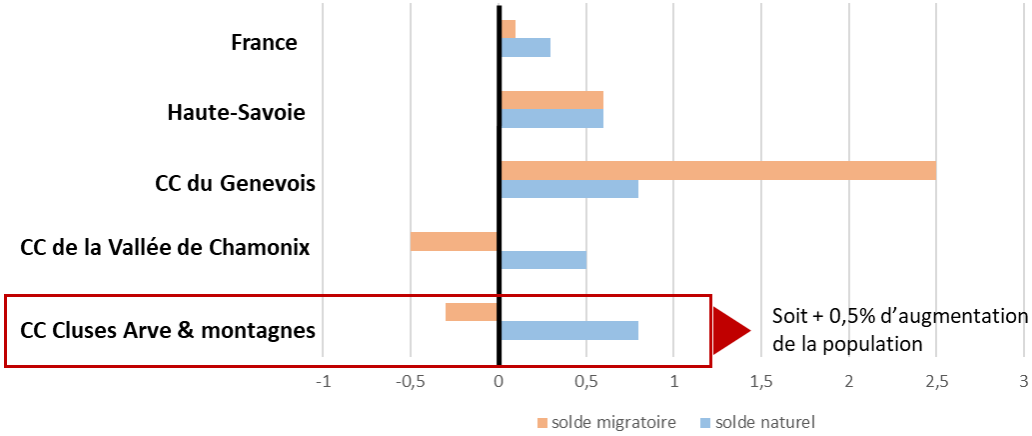

Figure 11 – Solde migratoire et naturel de la 2CCAM en 2019 et comparaison avec d'autres territoires (source : Insee, 2019)

De manière globale, entre 2013 et 2019, la CC Cluses Arve & montagnes a connu une augmentation de 0,5% de sa population. Une augmentation, telle qu'on l'a vu précédemment, justifié par un solde naturel positif (0.8%). Le solde migratoire est négatif mais mesuré (-0.3%), ce qui caractérise des départs de populations en plus grandes proportions que des nouveaux arrivants sur le territoire. Le solde naturel de la 2CCAM est légèrement plus élevé que ceux de la France et de la Haute-Savoie. Ici, la comparaison avec des EPCI voisins est intéressante pour situer le territoire par rapport à des référentiels. Le solde naturel de la CC du Genevois et la CC de la Vallée de Chamonix sont proches de celui de la 2CCAM. Toutefois, le solde migratoire de la CC du Genevois atteint 2,5% d'augmentation, un chiffre très au-dessus de la moyenne nationale, cet excédent s'explique en partie par la proximité du territoire avec la Suisse et le riche bassin d'emploi qui la compose.

Ajouter carte pour localiser les EPCI voisins

Bilan : une population majoritairement jeune mais qui à tendance à connaitre une légère diminution des 0-29 ans

Composition des ménages de la 2CCAM en 2019 (rajouter évolution par rapport à 2013 ?)

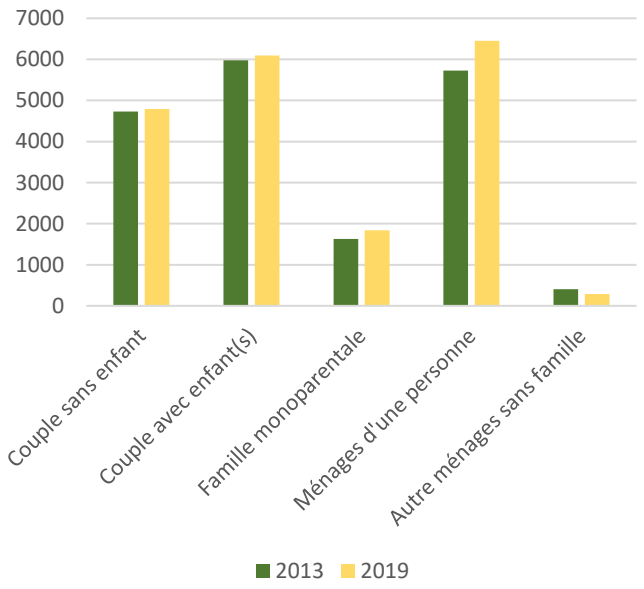

Figure 13 – Evolution de la composition des ménages de la 2CCAM entre 2013 et 2019 (source : Insee, 2019)

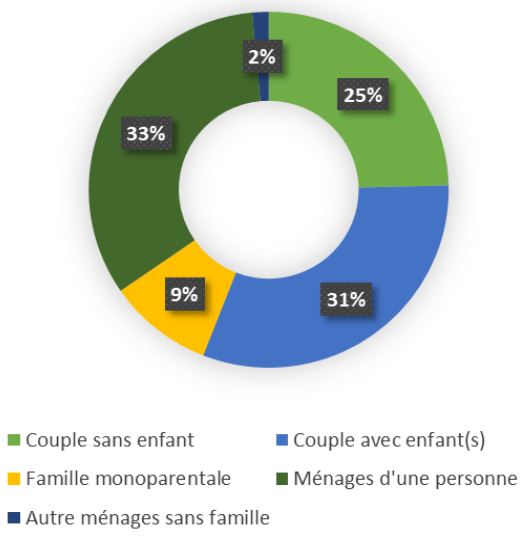

Figure 12 – Ménages de la 2CCAM selon leur composition en 2019 (source : Insee, 2019)

En 2019, les ménages de la 2CCAM sont essentiellement composé de ménages d'une personne (33%), de couple avec enfant(s) (31%) et de couple sans enfant (25%). Le pourcentage de familles monoparentales s'élève à 9% soit 1839 ménages en 2019, un chiffre en augmentation depuis 2013 qui concernait 1626 ménages du territoire. En France, les familles monoparentales représentent 1 famille sur 4, une étude de l'Insee parue en 2020 montrent que les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres (Insee, 2020), ainsi ce type de profil mérite une attention particulière dans l'établissement d'un diagnostic enfance et jeunesse.
Les dernières années ont montré un changement dans les structures familiales actuelles influencées par divers facteurs : l'augmentation des séparations et le développement de la monoparentalité, le baisse du nombre moyen d'enfant par ménage, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes vivants seules. Ces structures familiales influencent les modes de vie, il est donc nécessaire

d'avoir une vision de la composition des ménages pour agir en concordance entre l'offre proposée et les besoins des familles pour leurs enfants.

Bilan sur la démographie et lien avec l'offre enfance et jeunesse : suivre l'évolution de la population c'est anticipé les besoins et services pour les enfants et jeunes du territoire.

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE

La connaissance du niveau de vie des familles et les déséquilibres socio-économiques du territoire permettront de proposer une offre enfance et jeunesse adéquates et accessibles aux familles.

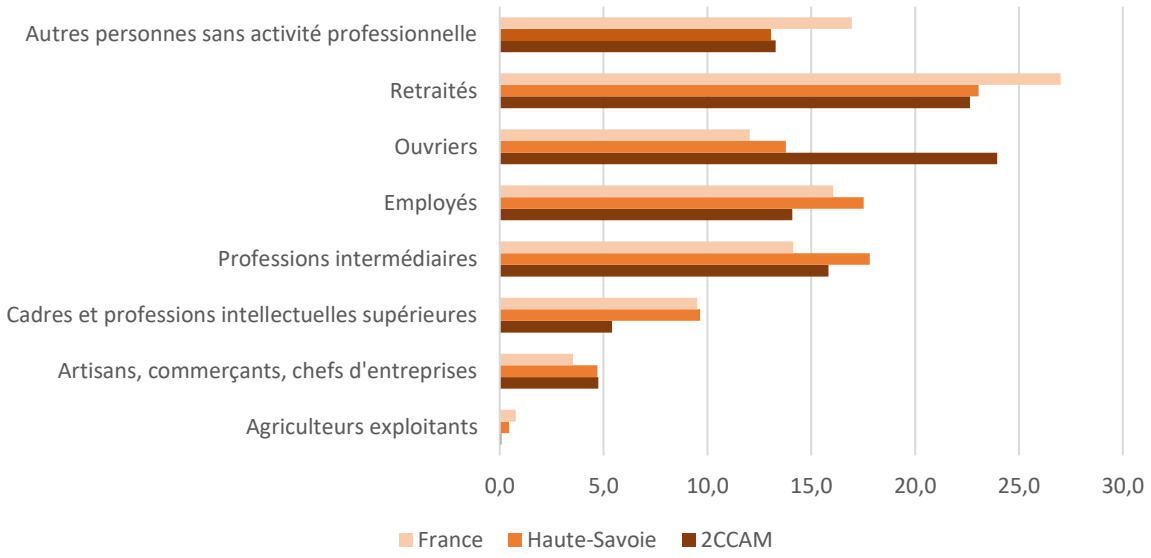

Figure 14 - Répartition des catégories socio-professionnelles de la population de 15 ans ou plus de la 2CCAM, de la Haute-Savoie et de la France (Source : insee, 2019)

Premièrement, en observant la réparation des catégories socio-professionnelles à différentes échelles, le constat immédiat est la part d'ouvriers surreprésentée sur le territoire de la 2CCAM en comparaison avec la Haute-Savoie et la France. En effet, la part d'ouvriers en 2019 représente 24% pour la 2CCAM contre 13% et 12% pour la Haute-Savoie et la France.

Cette part importante d'ouvriers s'explique en observant le nombre d'entreprises et d'emplois présents sur le territoire. FIGURE . La vallée de l'Arve, dont fait partie le territoire, constitue un bassin d'emploi industriel de 90 000 habitants et de 38 000 emplois qui caractérise une dense activité industrielle.

Nombres d'emplois sur le territoire + comparaison autres CC limitrophes

- ➔ Personnes de l'extérieur qui viennent sur le territoire et font potentiellement gardés leurs enfants, mettent leur enfant à l'école sur la 2CCAM.
- ➔ Trouver données sur le nombre d'entreprises comparées à d'autres territoire

Par conséquent, on retrouve une part moins importante de cadres et professions intellectuelles supérieures).

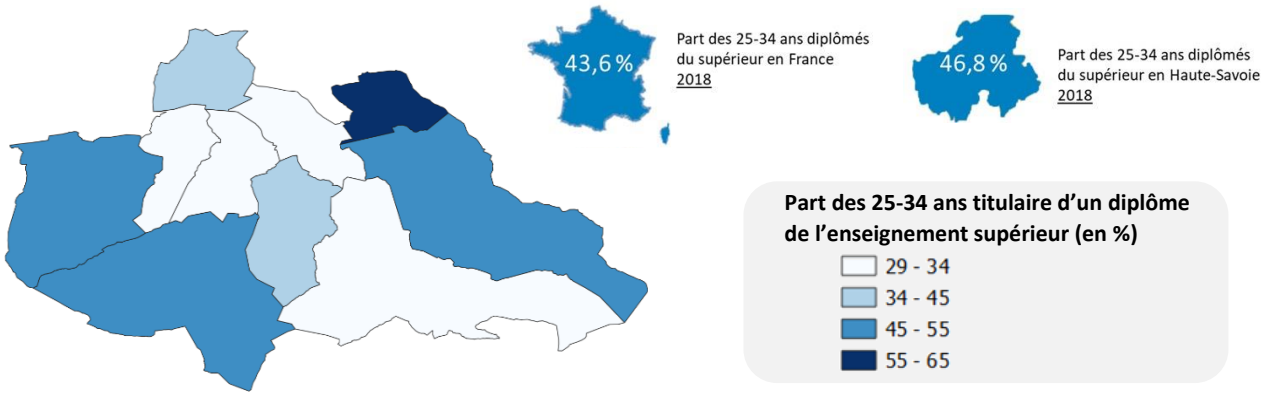

Figure 15 – Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignements supérieur (source : ANCT, 2018)

Les personnes diplômées de l'enseignements supérieurs correspondent aux titulaires d'un diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat.
L'importance de diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler et plus spécifiquement parmi les jeunes est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société, parmi lesquels les défis figurent économiques de l'innovation et du développement (ANCT, 2018).
Concernant notre territoire, on remarque que la part des diplômés (34,2 % pour la 2CCAM) est inférieure de quasiment 10% aux moyennes nationale (43.6%) et départementale (46.8%). Si l'on s'intéresse à la répartition des diplômés on constate qu'ils sont présents en plus grand nombre dans les communes balcons, les communes plus urbanisées et plus denses (Cluses, Scionzier, Marnaz et Magland) regroupent une part moins importante de 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur.

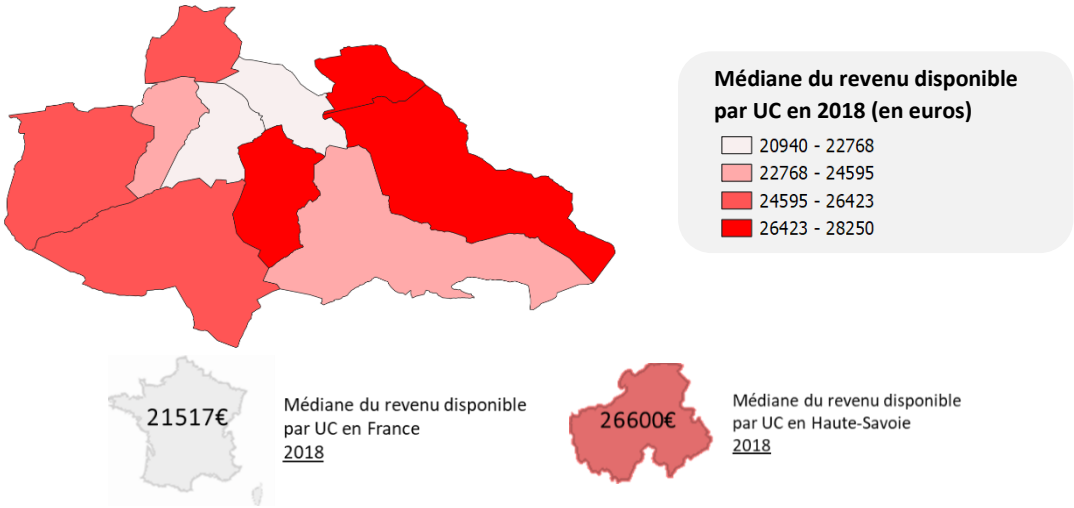

Figure 16 – Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018 (source : ANCT, 2018)

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.
Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie). L'utilisation des unités de

consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de composition ou de taille différente (ANCT, 2018).

Les cartes de la part de diplômés et de la répartition des revenus disponibles peuvent se superposer. En effet, on distingue une corrélation entre la population de diplômé et la répartition des revenus sur le territoire. Les communes qui ont un part plus faible de 25-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur, en l'occurrence les communes de basse vallée, disposent des revenus disponibles les moins élevé. La corrélation inverse peut aussi être formulée.
Globalement, les revenus disponibles de la 2CCAM sont plus élevés que la moyenne nationale (21157 €), le revenu disponible de la Haute-Savoie quant à lui atteint 26600 €, un des revenus disponibles les plus élevé de France. Cet écart s'explique par la proximité géographique de la Haute-Savoie avec la Suisse permettant aux habitants de faire le transit vers la Suisse pour le travail.

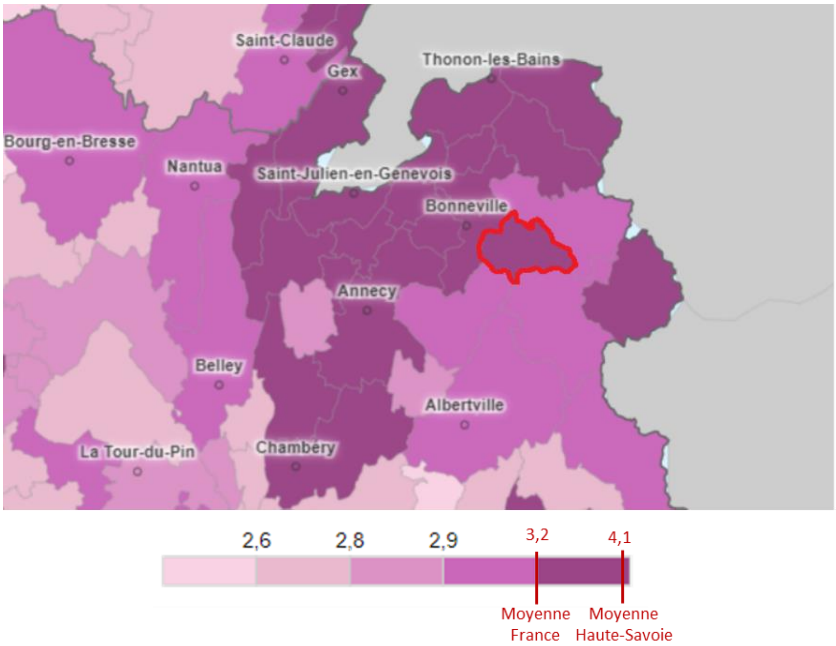

Figure 17 – Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation en 2018 (source : ANCT, 2018)

Les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. Plus ce rapport est élevé plus les inégalités sont fortes (ANCT, 2018).

La communauté de Communes Cluses Arve & montagnes entourée en rouge sur la *figure ??* affiche un rapport interdécile de 3,3, une donnée se situant au-dessus du seuil de la moyenne française. A noter que le rapport interdécile pour la Haute-Savoie est de 4,1 une statistique largement au-dessus du seuil national. Ces données traduisent un territoire regroupant de fortes disparités de revenus avec des ménages très aisés et d'autres très modestes.

Si l'on regarde à une échelle plus large, on constate effectivement des revenus plus inégalitaires dans les zones frontalières, l'essor du travail frontalier est le principal moteur de cet accroissement, avec l'installation de travailleurs aux revenus élevés dans les communes proches de la Suisse.

Taux d'emploi et/ou
Taux de chômage + quelle(s) population est le plus touchés (jeunes, femmes ?)

En 20.., le taux de chômage sur la 2CCAM s'établit à ??%, un taux inférieur/supérieur à celui de la France métropolitaine (??%) et de la Haute-Savoie (??%).

Indicateurs sur les frontaliers, flux domicile travail :

Nous avons vu précédemment que le territoire était caractérisé par une forte présence d'entreprises, pour cerner les habitudes de vie des habitants du territoire, il est intéressant de connaitre les flux domicile-travail auxquels participent les habitants, ainsi nous obtiendrons des informations sur les lieux de travail et les horaires des résidents, des facteurs qui viennent influencer les modes de gardes et activités des enfants.

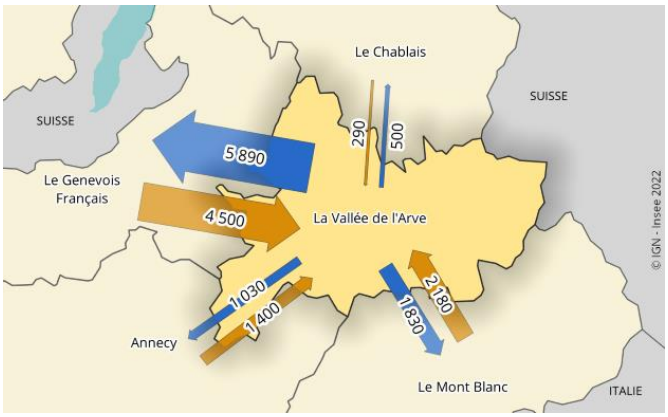

Figure 18 – Flux domicile/travail de la Vallée de l'Arve (source : Insee, Recensement de la population 2018)

Le recensement de la population de 2018 (figure ??) nous présent les flux domicile/travail de la Vallée de l'Arve. Les navettes domicile-travail entre la Vallée de l'Arve et les zones d'emploi voisines s'intensifient. Depuis 2008, la part des actifs en emploi résidant dans la zone et travaillant en dehors augmente, passant de 24 % en 2008 à 29 % en 2013 et à 32 % en 2018. Ce taux est seulement de 22 % pour le référentiel. La proportion d'actifs qui travaillent en Suisse augmente également mais à un rythme moins soutenu. Globalement, la part d'actifs en emploi travaillant à l'étranger passe de 6,7 % en 2008 à 8,8 % en 2013 et à 9,9 % en 2018. Parmi les sortants, moins de 30 % travaillent en Suisse. Pour le reste, les principales communes de travail des actifs sortants sont Saint-Pierre-en-Faucigny, Sallanches, Annemasse, La Roche-sur-Foron, Contamine-sur-Arve et Annecy. Ces six communes accueillent plus du tiers des navetteurs sortants.
Sous l'effet de la densification de la zone, les actifs se tournent de plus en plus vers des emplois en dehors du territoire, vers des zones d'emploi (majoritairement vers celle du Genevois Français mais aussi vers celle du Mont Blanc) qui connaissent aussi les mêmes phénomènes de densification et de saturation urbaine.
En somme, les résidents de la vallée de l'Arve se tourne beaucoup vers les communes voisines et la Suisse pour l'exercice de leur profession. Le questionnaire pour les familles nous confirmera si les horaires et lieux de garde pour les enfants sont adaptés aux horaires et lieux de travail des parents.

En bref, cette étude de la situation socio-économique du territoire nous révèle des fragilités sociales et économiques au sein de la population, d'importantes disparités de revenus sont présentent marquée par une partie des habitants qui exerce de l'autre côté de la frontière. Ces résultats sont à prendre en compte dans l'accessibilité de l'offre enfance et jeunesse.
De plus, le territoire présente un important vivier d'entreprise, le territoire est donc fréquenté par des travailleurs extérieurs qui peuvent rechercher des offres de garde pour leur enfant, il est donc nécessaire de prendre en compte ce type de population. Le territoire est également tourné vers le tourisme et la montagne avec des activités saisonnières importantes qui influencent la demande en terme de services relatifs à l'enfance et à la jeunesse. Le territoire devra nécessairement composé aves les accessibilités tarifaires, géographiques, ou encore de plages horaires.

LES POPULATIONS ALLOCATAIRES CAF

Afin de cerner la situation socio-économique du territoire, il est nécessaire de s'appuyer sur les statistiques produites sur les populations allocataires CAF.

	Arâches-la-Frasse	Cluses	Magland	Marnaz	Mont-Saxonnex	Nancy-sur-Cluses	Le Reposoir	Saint-Sigismond	Scionzier	Thyez
Nb allocataires	227	3444	547	910	221	62	78	65	1596	959
Nb allocataires avec enfant(s)	141	1877	359	596	143	48	59	52	1025	604
Population couverte	610	8898	1598	2636	636	210	261	205	4706	2661
% population couverte	32%	52%	49%	48%	38%	46%	50%	35%	54%	43%

	Haute-Savoie	2CCAM
Nb allocataires	124487	8109
Nb allocataires avec enfant(s)	72481	4904
Population couverte	326656	22421
% population couverte	40%	49%

Figure 19 – Tableau sur les données génériques des allocataires des communes, de la Haute-Savoie et de la 2CCAM (source : Insse, 2018)

Une population allocataire davantage représentée par rapport au référentiel départemental, est le signe de difficultés socio-économiques sur le territoire. Seulement 3 commune du territoire (Arâches, Mont-Saxonnex et Saint-Sigismond), ont une population couverte par les allocations caf inférieure à la moyenne du département. Pour Cluses, Le Reposoir et Scionzier, plus de la moitié de la population est couverte par des allocations caf.

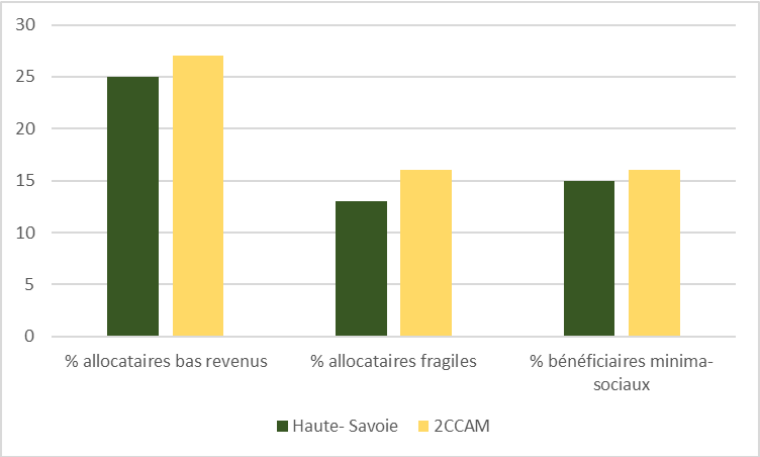

Figure 20 – Données de précarité des allocataires de la 2CCAM, comparaison avec les données de la Haute-Savoie (source : Insee, 2018)

La figure (16 ?), nous apporte des précisions sur le niveau d'aide des allocataires. On constate que la 2CCAM se compose davantage d'allocataires bas revenus, d'allocataires fragiles et de bénéficiaires des minima-sociaux que la Haute-Savoie. On peut donc caractériser la population allocataire du territoire :

la 2CCAM compte un nombre important d'allocataires dont une bonne partie sont des allocataires considérés comme « fragiles ».

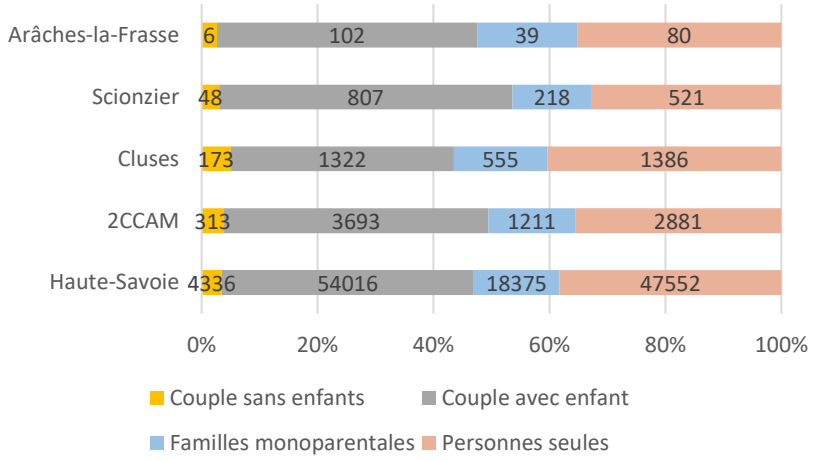

Figure 21 – Composition des familles allocataires (source : Insee, 2018)

On peut se demander qui sont ces familles allocataires, de ce fait on peut observer la figure ?? ci-contre, représentant la composition des familles percevant une allocation caf. Les allocataires sont essentiellement des couples avec enfants ou des personnes seules. Nous avons vu précédemment que la présence de familles monoparentales était en augmentation, ici on remarque qu'environ 15% des allocataires de la 2CCAM sont des familles monoparentales.

En effet, les familles peuvent percevoir la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) → expliquer la PAJE

- Répartition des familles allocataires par tranches de quotient familial

- Personnes qui perçoivent la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)

SYNTHESE DU PORTRAIT DE TERRITOIRE

L'analyse de données territoriales a proposé une première lecture du territoire et de ses spécificités. De ce fait, plusieurs constats peuvent être tirés nous amenant à une réflexion au sujet de la conformité entre l'offre et la demande à l'égard de l'enfance et de la jeunesse.

Plusieurs enjeux peuvent ainsi être évoqués en réponses aux spécificités du territoire, qui seront confirmés ou complétés dans la suite de ce diagnostic grâce aux éléments apportés lors des rencontres avec les services enfance et jeunesse et grâce aux résultats du questionnaire.

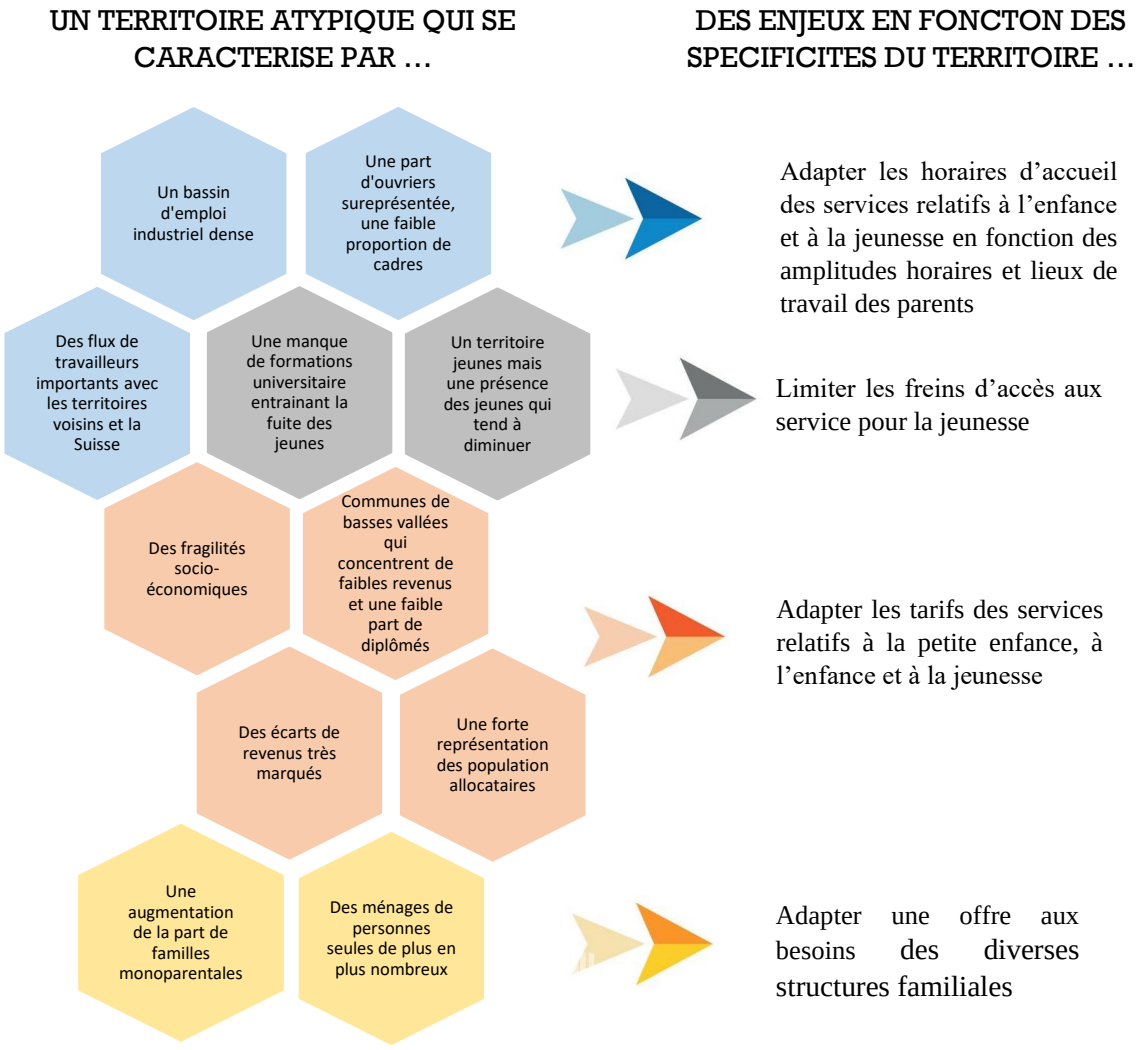

ANALYSE DE L'OFFRE RELATIVE A LA PETITE ENFANCE

ACCUEIL COLLECTIF

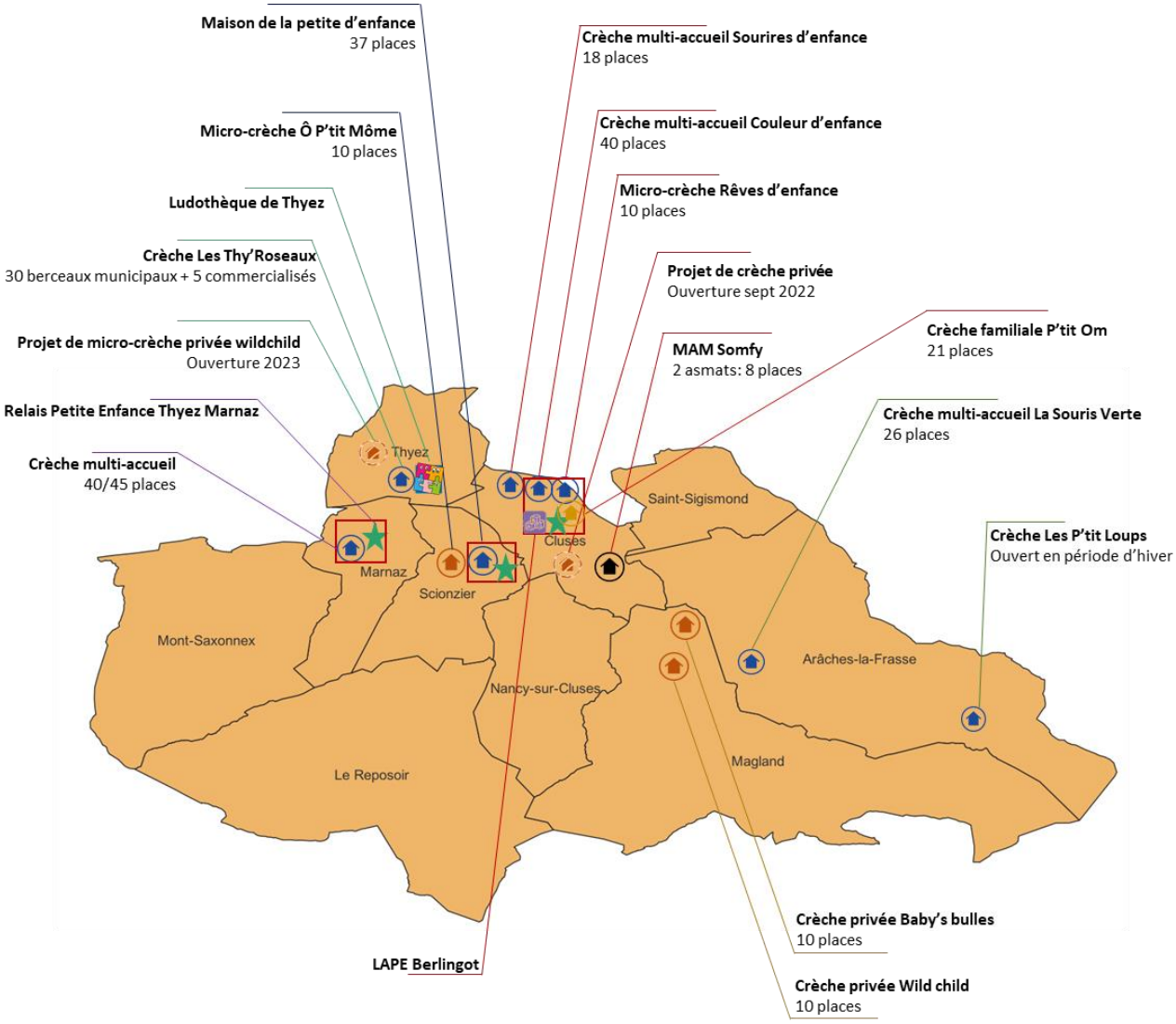

Rajouter assos, Laep, réécouter les entretiens

Figure 22 – Cartographie de l'offre petite enfance sur le territoire de la 2CCAM

La répartition géographique de l'accueil collectif relatif à la petite enfance nous permet de cibler les potentielles « zones blanches » sur lesquelles un manque de services est existant.

Des communes sous dotées en services petite enfance

Tout d'abord, on remarque clairement la concentration de l'offre petite enfance dans les communes de basse vallée : Cluses, Scionzier, Thyez, Marnaz. A l'inverse les communes rurales concentrent peu voire aucune offre, 4 communes de la 2CCAM n'ont aucune offre collective d'accueil petite enfance.

+ problème de mobilité

La recherche d'un mode de garde pour son enfant

Autre problématique rencontrée, certaines crèches acceptent dans leurs effectifs seulement les enfants résidants dans la commune où se trouve le lieu d'accueil collectif. En effet, cela est dû à la demande beaucoup trop élevée par rapport à l'offre, les crèches choisissent donc de filtrer les familles. En outre, cela pose de grandes difficultés aux familles qui résident dans des communes ou aucune offre n'est proposée et qui ne sont pas prioritaires sur les autres communes. Ce type de famille se tourne donc majoritairement sur l'accueil individuel avec les assistantes maternelles mais nous allons voir que l'accueil individuel est dans une situation tout aussi critique.

Le questionnaire nous donne une idée de la réparation des différents modes de garde sur le territoire. Le mode de garde majoritaire sur la 2CCAM est l'accueil auprès des assistantes maternelles (38%) suivi de l'accueil en crèche publique (18%).

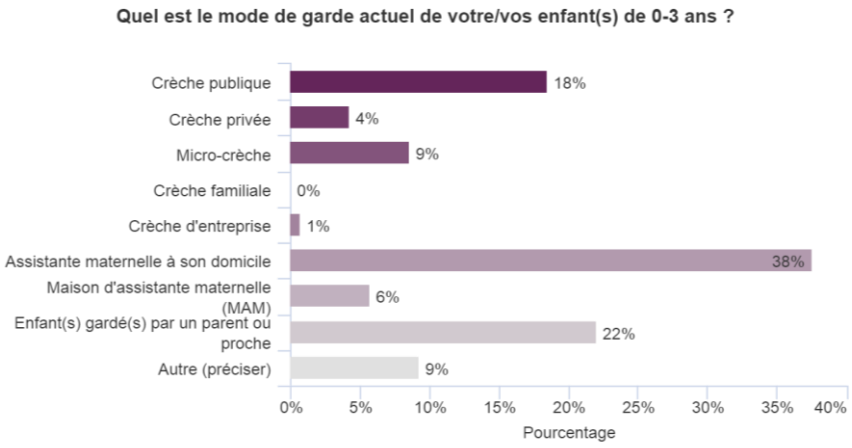

Figure 23 – Choix de mode de garde pour les 0-3 ans de la 2CCAM (source : questionnaire familles, 2022)

Toutefois, il faut préciser que cette répartition des modes de garde telle qu'elle est présentée ne correspond pas nécessairement au mode de garde préférentiel des familles, certaines familles devant trouver un mode de garde par défaut. Nous verrons dans la suite de l'analyse des réponses au questionnaire quels déséquilibres il existe entre la demande et l'offre.

Remarque : parmi les réponses autres : « nounou de dépannage », « en recherche de mode de garde », « à la maison, nous n'avons pas trouvé de crèches », « je n'ai pas trouvé de mode de garde », « pas de mode de garde pour l'instant », « en liste d'attente à la crèche ».

A 95%, les familles recherchent un mode de garde régulier pour leurs enfants pour un accueil de 1 à 5 jours par semaine tout au long de l'année. Seulement 5% des familles ont des besoins de garde occasionnels et 3% un besoin de garde d'urgence lorsque la garde n'est pas programmée à l'avance (questionnaire familles, 2022).

Nous pouvons désormais nous questionner sur les difficultés du choix du mode de garde. Nous observons que 28% des répondants estiment avoir éprouvé de grandes difficultés dans la recherche du mode de garde et 25% estiment avoir rencontré quelques difficultés. Au total, c'est plus de la moitié des

répondants qui ont été confronté à des difficultés dans la recherche d'un mode de garde. En regardant le détail des réponses, la recherche du mode de garde est très difficile pour les familles dont les enfants sont gardés par un parent ou un proche (la plupart n'ont pas pu trouver de places en accueil collectif et individuel) et par une assistante maternelle.

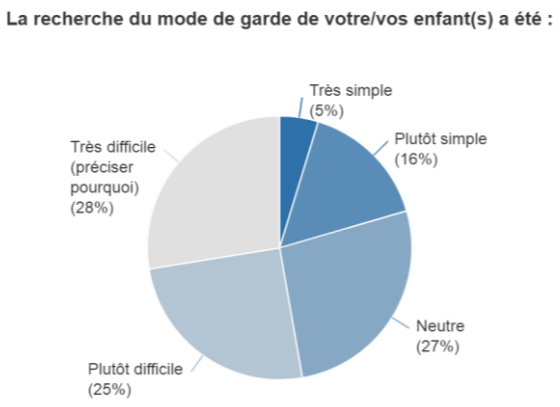

Figure 24 – Les difficultés des familles dans la recherche du mode de garde (source : questionnaire familles, 2022)

Il est également intéressant de croiser ces résultats avec la localisation géographique afin de déterminer si des communes rencontrent davantage de difficultés dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant. La répartition inégale des structures d'accueil sur l'ensemble des communes nous laisse supposer que la difficulté de recherche d'un mode d'accueil est complexe dans les « zones blanches » dépourvues d'offres d'accueil petite enfance.

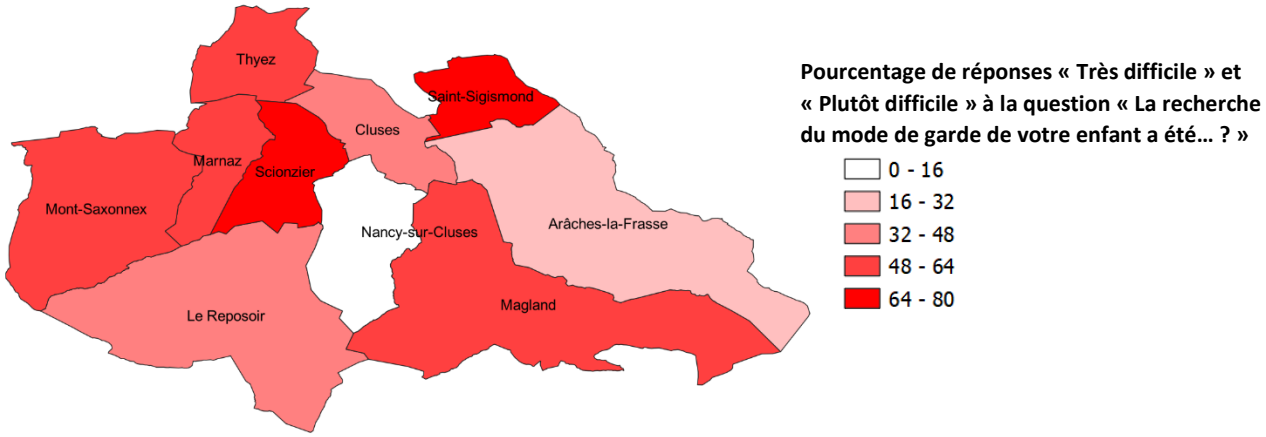

Figure 25 - Difficulté des familles à trouver un mode de garde « petite enfance » pour leur enfant par commune (source : questionnaire familles, 2022)

La carte ci-dessus (figure ??) représente la part de réponses « très difficile » et « plutôt difficile » à la question « La recherche du mode de garde de votre enfant a été.. ? ». Le rouge plus prononcé correspond aux familles des communes ayant rencontrées les plus grandes difficultés. On remarque que toutes les communes, à l'exception de Nancy-sur-Cluses ont rencontré des difficultés plus ou moins importantes. Toutefois, les réponses de Nancy-sur-Cluses peuvent être tronquées par le manque de réponses, seulement 3 familles ont répondu à cette question, on peut donc remettre en cause la représentativité de l'échantillon. Bien que la plupart de l'offre petite enfance se concentre dans les communes de basses vallées, celles-ci sont confrontées à de grandes difficultés. Cela s'explique par une demande qui surpasse largement l'offre disponible. On peut aborder les taux de couverture de l'offre d'accueil petite enfance des communes, qui sera précisé plus loin dans ce rapport, on constate que les communes qui ont un taux de couverture faible, c'est-à-dire qui ne peuvent pas répondre aux demandes des familles, correspondent aux communes exprimant les plus grandes difficultés dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant.

Pour comprendre les raisons des difficultés à obtenir un mode de garde quel qu'ils soit, on peut observer les facteurs qui ont été un obstacle dans le choix du mode de garde. La première raison évoquée et évidente est le manque de places en accueil collectif (59% des répondants). Le coût financier arrive en deuxième position avec 29% suivi du manque de places chez une assistante maternelle (26%). Le manque de places en structure collectif ou individuelle soulevé plus tôt, est

confirmée par le questionnaire. Concernant le cout financier trop élevé des modes de garde, il peut se justifier par le contexte socio-économique du territoire, on a vu que le territoire était marqué par des déséquilibre de revenus important qui ne permettent pas toujours aux familles de pouvoir s'aligner aux tarifs des accueils petite enfance malgré les aides financières. Un quart des répondants soulève que des horaires d'accueils inadaptées empêchent d'accéder au mode de garde préférentiel. Beaucoup de personnes du territoire travaillent sur une commune voisine ou en Suisse, les amplitudes horaires de ces travailleurs sont donc plus conséquentes et les horaires n'accueil ne s'aligne pas toujours avec le rythme de travail des parents. De plus, de nombreux services enfance et jeunesse des communes, expliquent avoir réajuster leurs horaires d'accueil en réduisant les créneaux d'accueil car peu d'enfants se présentaient à ces horaires (soit très tôt le matin soit très tard le soir) et au niveau de la gestion du personnel des structures il n'était pas soutenable de conserver de trop larges amplitudes horaires.

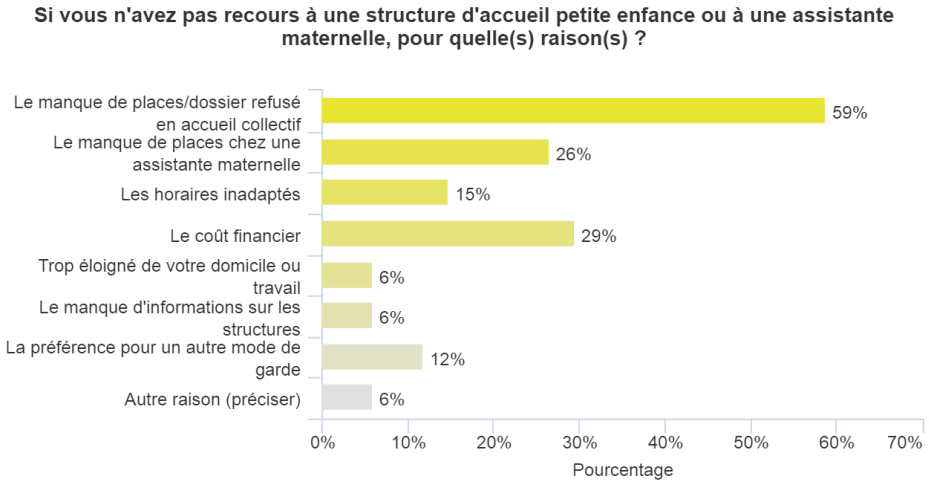

Figure 26 - Raisons pour lesquelles les familles n'ont pas recours à un mode de garde collectif ou individuel (source : questionnaire familles, 2022

Il est intéressant de se pencher sur le lieu de garde des enfants afin de suivre les mobilités générées par les modes de garde des enfants (*figure ??*).

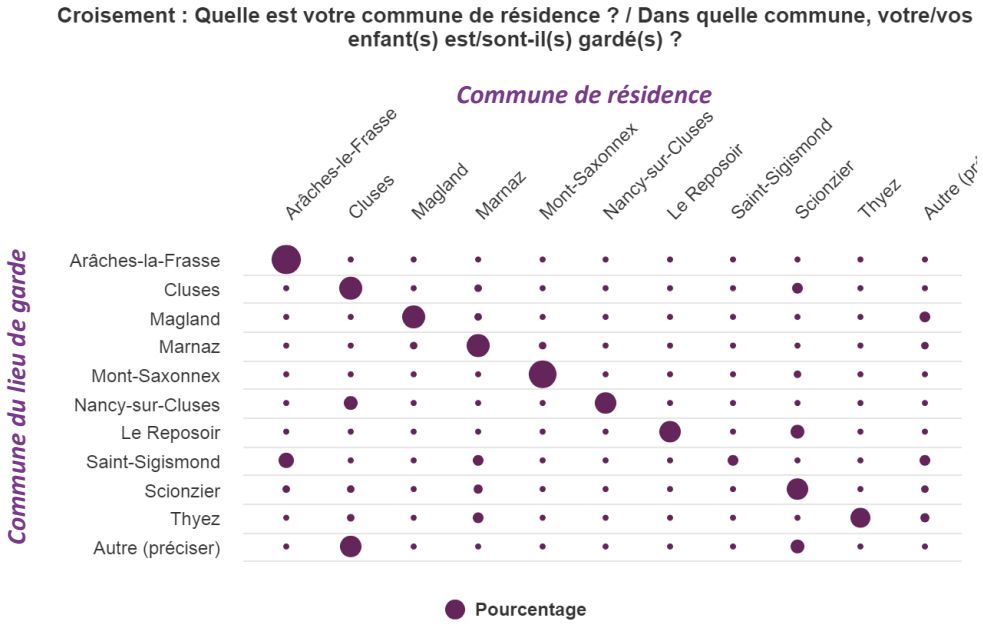

Ce graphique représente les relations entre la commune de résidence des familles et le lieu où est gardé leur enfant. On observe une relation linéaire, c'est-à-dire que pour la quasi-totalité des familles, le lieu de garde de leur enfant est au sein de leur commune de résidence. La tendance qui se dégage est que les familles résidant dans les communes de basses vallée, ont davantage tendance à se rendre qu'une autre commune que leur commune de résidence voire dans des communes en dehors de la 2CCAM pour la garde de leur enfant en bas-âge. Les principales communes en dehors de la CC où des enfants sont gardés sont : Marignier, Sallanches ou encore Bonneville. Etonnamment, les familles des communes peu denses qui ont très peu d'offres sur leur territoire ont un mode de garde sur leur commune de résidence.

Néanmoins, ces informations ne nous permettent pas de savoir lorsqu'un enfant est gardé en dehors de sa commune de résidence, si c'est un choix pratique car le lieu se situe un trajet quotidien du parent ou si c'est un choix par défaut car aucun autre mode de garde n'est possible plus proche du domicile.

Un essor des crèches privées

Enfin, on observe depuis quelques années, une croissance des crèches privées sur le territoire (2 projets de crèches privées sont prévus dans les 2 années à venir). Point positif : le nombre de place en crèches augmentera mais des questionnements peuvent se poser : pour qui seront affectées les places ? Pour des familles qui n'ont actuellement aucune offre sur leur territoire ? Quel profil de famille va se tourner vers les crèches privées ? Y-at-il un risque de paupérisation des crèches publiques avec un accueil pour des familles moins aisées ?

Crèches privées, crèches publiques quelles différences ?

Les crèches publiques et privées se distinguent sur plusieurs points. Premièrement, au niveau du mode d'accessibilité, en crèche privée il est possible de réserver une place en crèche à tout moment, en crèche publique les familles doivent déposer un dossier qui sera étudié en commission par les services de la collectivité. L'attribution des places se fait selon des critères de sélection : revenus des familles, ancienneté de la demande, accueil de plusieurs enfants de la fratrie, lieu de résidence. Deuxièmement, les tarifs sont fixés par le référentiel de la Caf et dans les deux cas les familles bénéficient d'aides financières de la Caf. Dans le public, la différence est que ces aides sont déjà comprises dans le tarif appliqué.

La crèche publique est un établissement géré par une collectivité territoriale, la crèche privée est quant à elle gérée par un gestionnaire privé. Les crèches privées existent sous différentes formes : crèches d'entreprises, micro-crèche, crèche associative.

ACCUEIL INDIVIDUEL

Communes	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre de places disponibles
Arâches-la-Frasse	1	5
Cluses	35	89
Magland	9	29
Marnaz	31	107
Mont-Saxonnex	9	22
Nancy-sur-Cluses	1	6
Le Reposoir	2	8
Saint-Sigismond	1	1
Scionzier	29	83
Thyez	16	44
2CCAM	134	394

Figure 27 – Nombre d'assistantes maternelles et nombres de places disponibles par commune (source : Caf, 2020)

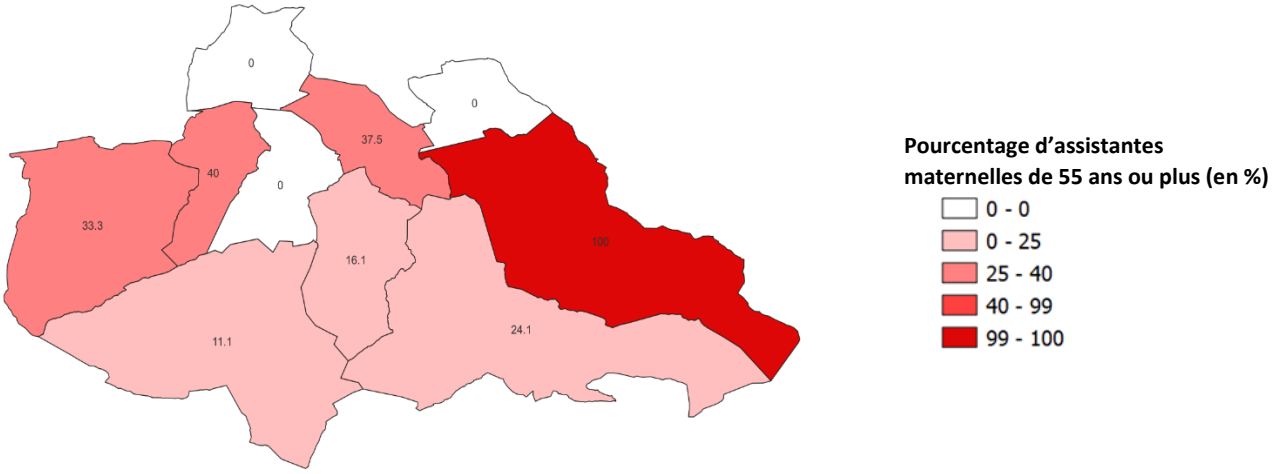

Figure 28 – Répartition des assistantes maternelles de 55 ans et plus, (source : Caf, 2020)

- Des communes sous dotées en asmats
- Mode de garde qui peut être préféré par certaines familles donc beaucoup de demandes
- Une offre qui ne suit pas la demande
- Bilan des rencontres service enfance /jeunesse : un métier moins attractif et qui peine à recruter, de nombreuses contraintes pour exercer à son domicile
- Une part importante d'asmat de 55 ans ou plus, ce qui signifie une potentielle poursuite de la diminution du nombre d'asmats sur le territoire sur le moyen terme.
- Des efforts pour promouvoir le métier d'assistante maternelles : des journées départementales sont organisées par la PMI et la CAF pour présenter le métier. Par exemple, la CCFG a organisé un forum pour la promotion du métier d'asmats. Au regard de la demande grandissante des familles pour le mode de garde individuel et le manque de places offerte, des réflexions sont menées au niveau départemental pour mettre en avant cette profession.

Les Relais Petite Enfance, des lieux en perte de dynamisme

En vertu d'une ordonnance de 2021, les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) deviennent les Relais Petite Enfance (RPE). Avec ce changement d'appellation, le RPE a vu ses missions s'élargir et les caf leur rôle accru.

Initié par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, le RPE est un point d'accueil et d'informations qui s'adresse à toutes les familles qui se questionnent sur l'accueil de leur enfant ou d'un enfant à naitre.

Ce sont aussi des outils d'accompagnement et d'animation pour les professionnels et les parents. Le RPE se doit de répondre à plusieurs missions. Premièrement, ce service informe les parents sur les modes d'accueil du jeune enfant présents sur le territoire : structures d'accueil collectives, assistants maternels agréés ou toute autre forme d'accueil. Il informe et conseil sur les conditions d'accès au métier d'assistante maternelle. Il peut aussi orienter vers les familles vers des professionnels en cas de besoins spécifiques. Finalement, c'est un lieu d'animation et de rencontre autour de temps collectifs centrés sur l'éveil de l'enfant. Toutes les assistantes maternelles ne sont pas dans l'obligation d'être rattachée à un RPE, elles peuvent très bien exercer sans prendre part aux activités d'un Relais.

Le territoire de la 2CCAM est couvert par 3 Relais Petite Enfance : le RPE de Cluses, le RPE de Scionzier et le RPE de Thyez/Marnaz. Les rencontres avec les services enfance et jeunesse ont permis d'aborder le fonctionnement des Relais Petite Enfance.

A Cluses, une quinzaine d'assistantes maternelles sont actives au RPE, ce qui représente envrion 40% de l'ensemble des assistantes maternelle de la ville centre. Au RPE de Cluses, une diminution de l'activités est observée du fait de l'affaiblissement du nombre d'assistantes maternelles et le manque de personnel pour assurer les activités du lieu.

Le RPE de Scionzier affiche lui aussi un bilan mitigé. La participation et l'animation au sein du RPE est très variable et le service ne fonctionne pas de manière optimale.

Quant au troisième RPE présent sur le territoire de l'epci, il est mutualisé entre les communes de Thyez et de Marnaz depuis l'établissement d'une convention avec la caf en 2019. Une animatrice consacre 70% de son temps de travail pour Marnaz et 30% pour Thyez. La mutualisation s'est produite car Thyez n'avait plus d'animatrice au RAM, Marnaz est donc venu en soutien. Le bilan de ce RPE mutualisé affiche deux visions différentes, l'une étant plus mitigé que l'autre. Certains estiment que les activités du RPE ne sont pas optimisées, d'autres affirment qu'une diversité d'activités proposer permet d'animer le lieu. Des prestataires interviennent également au sein du RPE pour proposer des activités (gym, yoga, bricolage, activités à la bibliothèque). Les assistantes maternelles des communes balcons bénéficient également des services du RPE de Thyez/Marnaz.

De plus, le système de guichet unique que peut apporter le RPE n'est pas toujours optimisé. Effectivement, en créant les RPE, la volonté était de centraliser les demandes des familles du territoire impliquant de mettre en œuvre des partenariats avec les gestionnaires d'EAJE, des élus, les services de la petite enfance et des professionnels. Cependant, au sein des RPE existants sur le territoire, le service de guichet unique n'a pas été perfectionnée, chaque structure d'accueil gère ses inscriptions. Pour ce qui concerne les crèches publiques, les inscriptions se font sur les sites internet des communes avant les commissions d'attributions des places.

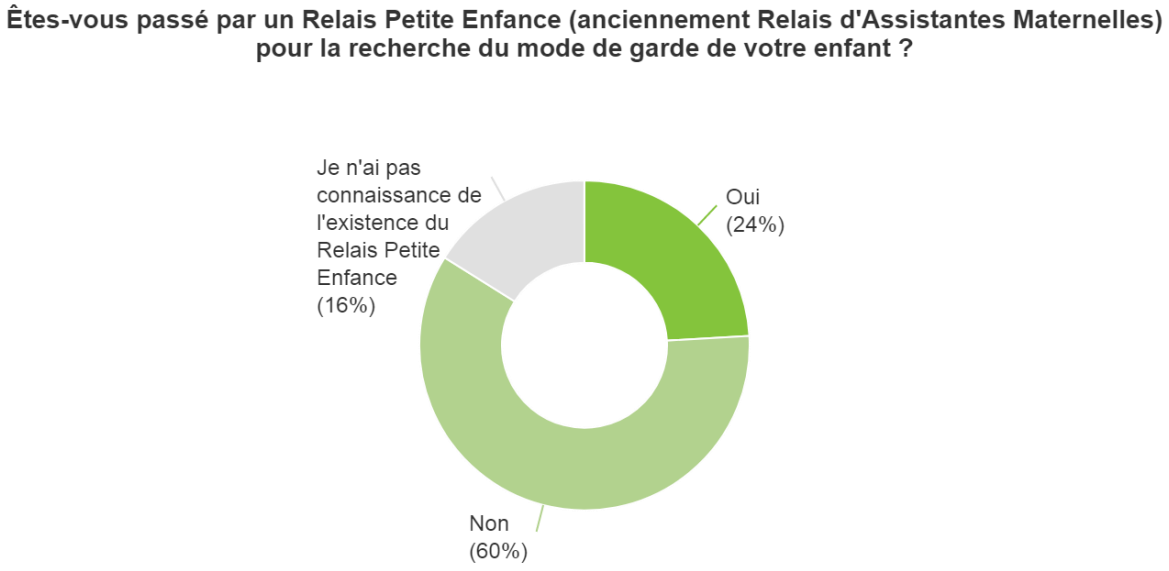

Figure 29 - Réponse à la question « Êtes-vous passés par un Relais Petite Enfance (source : questionnaire familles, 2022)

Les dires des services enfance et jeunesse sont confirmés par l'enquête auprès des familles. En effet, la plupart des familles n'ont pas sollicité les compétences d'un RPE dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant (60%). 16 % estiment même ne pas avoir connaissance de l'existence de ces structures. Le manque de dynamisme des RPE se traduit par le manque de sollicitation et de connaissance du service.

Une offre petite enfance qui ne répond plus à la demande

Territoires	Taux de couverture (en %)
France	59,8
Haute-Savoie	52,7
CC Cluses Arve & montagnes	41,3
Arâches-la-Frasse	100
Cluses	35,2
Magland	36,5
Marnaz	60,6
Mont-Saxonnex	52,1
Nancy-sur-Cluses	27,3
Le Reposoir	60,3
Saint-Sigismond	3,2
Scionzier	36,7
Thyez	36,4

Figure 30 – Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » (source : insee, 2019)

Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueils dits « formels » (assistante maternelle, accueil en Eaje) pour 100 enfant de moins de 3 ans. Par exemple, cela signifie que 41,3% des enfants de moins de 3 ans ont une place d'accueil dans les modes de garde dits formels. Ce chiffre est toutefois a nuancé car il ne tient pas compte des familles qui auraient recours à un mode de garde qui n'est pas financé par la Caf (enfants gardés par un parent ou un proche par exemple).

Une donnée seuil, correspond au taux national (59,8%) a été fixé. Cette donnée fait office d'indicateur d'alerte. En effet, si un territoire à une capacité théorique d'accueil inférieur à cette moyenne, une attention plus particulière sera accordée et des potentielles subventions pour accélérer la création de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant pourront être délivrées.

Les cases colorées correspondent aux communes dont le taux de couverture est inférieur au seuil nationale. Sont concernés les communes de Cluses, Magland, Mon-Saxonnex-Nancy-sur-Cluses, Scionzier et Thyez qui ont un taux de couverture compris entre 27 et 37%. La commune de Saint-

Sigismond a, quant à elle, un taux critique de 3,2%. Sur les 10 communes de la CC Cluses, 7 sont en dessous de la valeur seuil donc ce sont sur ces territoire qu'un efforts d'augmentation de l'offre devrait être engagé en priorité. Le taux moyen de couverture de la 2CCAM en est le témoin avec un taux de 41,3 %, un taux en dessous du taux de référence. Au niveau départemental, la capacité théorique d'accueil est estimée à 52,7%, légèrement inférieur au taux national.

A savoir que des familles ont recours à un mode de garde sur une autre commune que leur commune de résidence, souvent la commune du lieu de travail d'un parent, mais des communes réserves leurs places en priorité pour les enfants résidents dans leurs communes et n'acceptent pas les extérieurs : une difficulté en plus pour les familles n'ayant aucune offre de garde sur leur commune et présentant des difficultés à s'inscrire sur des structures d'autres communes du territoire.

Ces données nous montrent clairement un manque d'offre destiné à la petite enfance. Toutes les communes semblent concernées. Les communes de basses vallées qui concentre l'offre petite enfance ne sont pas épargnées, la demande étant trop conséquente face à l'offre proposée. Et pour les communs balcons qui pour la majorité ne proposent aucune offre de garde collective et une offre insuffisante de garde individuelle, ne peuvent pas répondre à la demande des familles. Ces familles qui doivent alors se tourner vers les territoires voisins eux même en situation critique.

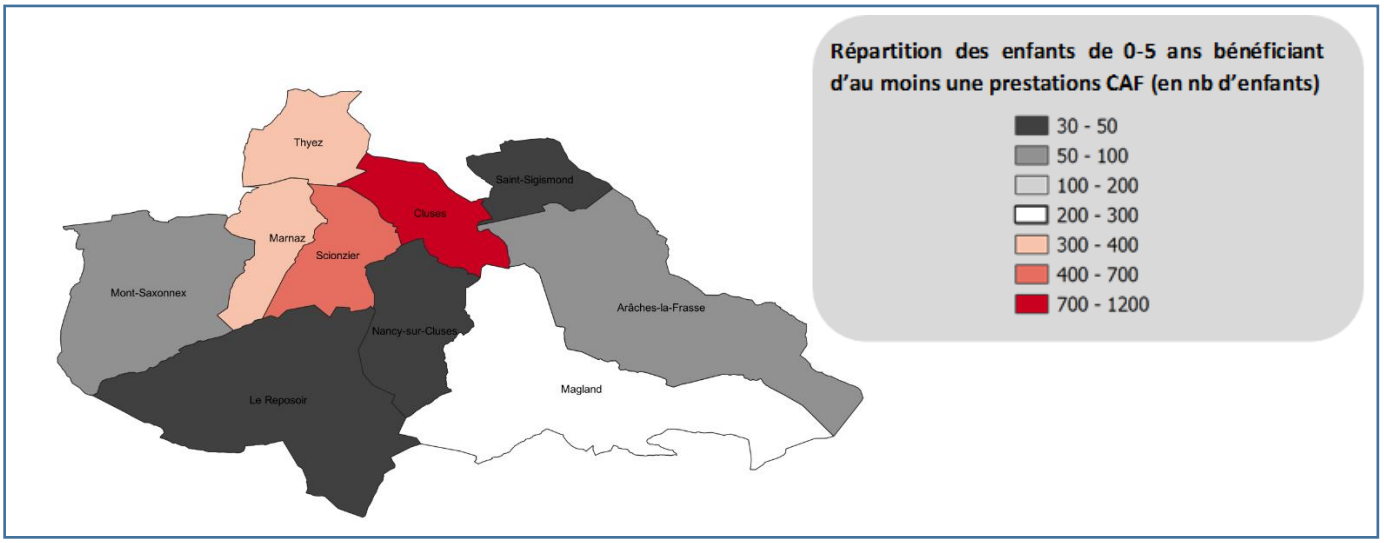

Figure 31 – Répartition des enfants de 0-5 ans bénéficiant d'au moins une prestations CAF (Source : caf, 2019)

En observant la répartition des enfants de 0-5 ans sur le territoire, on constate ordinairement une concentration dans les communes de basses vallées.

Toutefois, les communes plus rurales concentre elles aussi une part de 0-5 ans non négligeable avec au moins 30 enfants et jusqu'à 73 enfants pour le Mont-Saxonnex. En corrélant cette carte de la réparation des enfants avec la spatialisation de l'offre proposé à l'égard de la petite enfance, une première déduction peut être faite sur l'équilibre entre la potentielle demande de la part des familles et l'offre proposée. Le manque d'offre existante sur la plupart des communes balcons (Le Reposoir, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond) corrélé à un nombre non négligeable d'enfants sur ces territoires démontre la carence de l'offre petite enfance. La difficulté de recherche d'un mode de garde pour un enfant en bas âge constitue un des points de vigilance qui sera analysé par le biais des retour d'expérience des services enfance & jeunesse des communes et par le questionnaire diffusé aux familles.

Les acteurs de la petite enfance

Le rôle de la PMI en petite enfance

Le service PMI-PS (Protection Maternelle Infantile et Promotion de la Santé) est un service public du département de prévention médico-sociale ouvert à toute la population. Il propose un accompagnement des familles de la grossesse jusqu'au 6 ans de l'enfant dans la plupart des cas.

Sur le secteur de Marignier, l'équipe est composée de 2 médecins, 2 sages-femmes, 1 infirmières promotion de la santé et d'infirmières puéricultrices. Ces infirmières puéricultrices gèrent les accueils chez les assistantes maternelles et assistants familiaux. Sur la 2CCAM, il y a une infirmière puéricultrice qui est en charge du secteur Cluses-Scionzier.

D'autres actions collectives sont mises en places par la PMI. A Cluses, il y a des temps de lecture pour les tous petits à la médiathèque, auparavant une action « mère au quotidien » était proposée, cette dernière a été arrêté car d'autres ateliers proposaient déjà ce type d'activités. A Scionzier, des actions massage et des groupes d'éveil sont ouverts aux mères volontaires ou ciblées par la PMI.

A noter que le découpage géographique des pôles médico ne correspond pas à celui des intercommunalités : Marignier dépend du pôle médico-social de Scionzier tandis que le Mont-Saxonnex dépend de celui de Bonneville. L'objectif à moyen terme serait de tendre vers un découpage similaire.

Le degré de satisfaction des familles pour les structures d'accueil collectif et individuel

Une moyenne a été calculé en pondérant les modalités de réponses. Une note de 1 à 5 est attribuée à chaque modalité (5 : très satisfait ; 4 : satisfait ; 3 : ni satisfait ni insatisfait ; 2 : insatisfait ; 1 : très insatisfait). En fonction des réponses à la question, une moyenne est calculée donnant une note sur 5 à chaque l'élément de réponse. En peut ainsi évaluer la satisfaction des familles sur les points suivants : la qualité de l'encadrement, les activités proposées, les locaux et équipements, les procédures administratives et les horaires d'accueil.

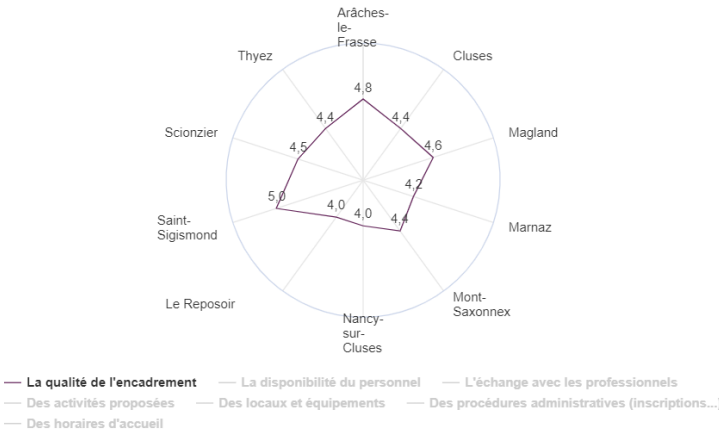

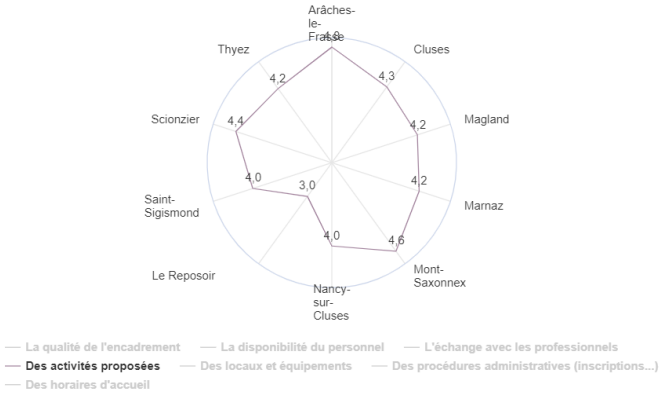

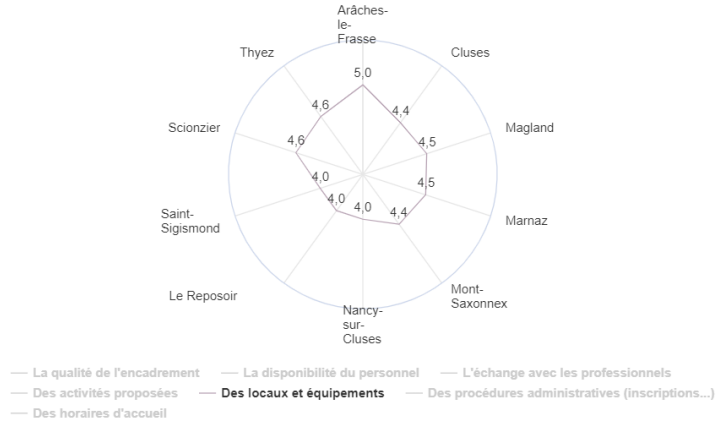

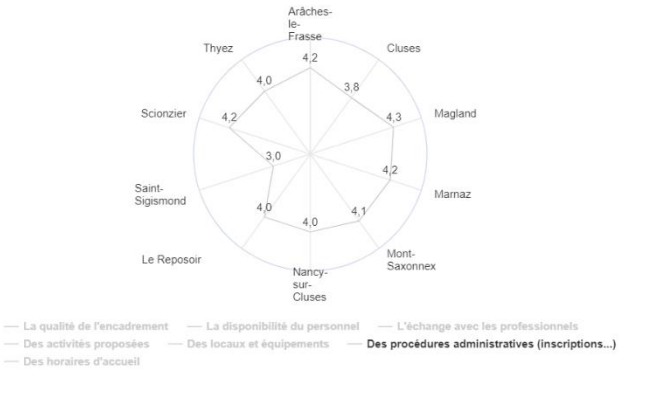

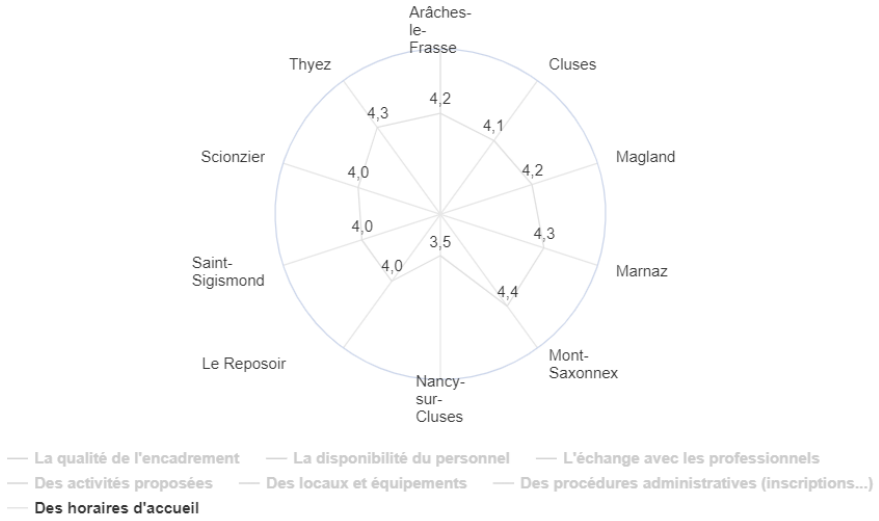

On s'aperçoit ici que la majorité des moyennes sont supérieures à 4/5 pour la totalité des communes concernant la qualité de l'encadrement, les locaux et équipements. Des résultats un peu plus bas sont observables pour les horaires d'accueil notamment Nancy-sur-Cluses qui a une note en deçà de la moyenne (3,5/5). Pour les procédures administratives, ce sont les communes de Saint-Sigismond et Cluses où les familles semblent être moins satisfaites du service avec des notes respectives de 3/5 et 3,8/5. Enfin, pour Le Reposoir, les activités proposées s'avèrent être moins satisfaisantes que pour les autres communes.

Toutefois, on peut globalement conclure que les structures d'accueil sont satisfaites pour l'ensemble des communes sur les aspects d'encadrement, de locaux, de procédures administratives, des activités proposées et des horaires d'accueil.

Quelles sont les besoins des familles concernant le mode de garde de leur enfant ?

Si le territoire souhaite rentrer dans une poursuite d'amélioration de ces services petite enfance, il est primordial de connaitre les besoins et attente des acteurs concernés. De ce fait le questionnaire nous révèle l'envie des familles pour la garde de leur enfant en bas âge des 5 principaux modes de garde privilégié par les familles de la 2CCAM.

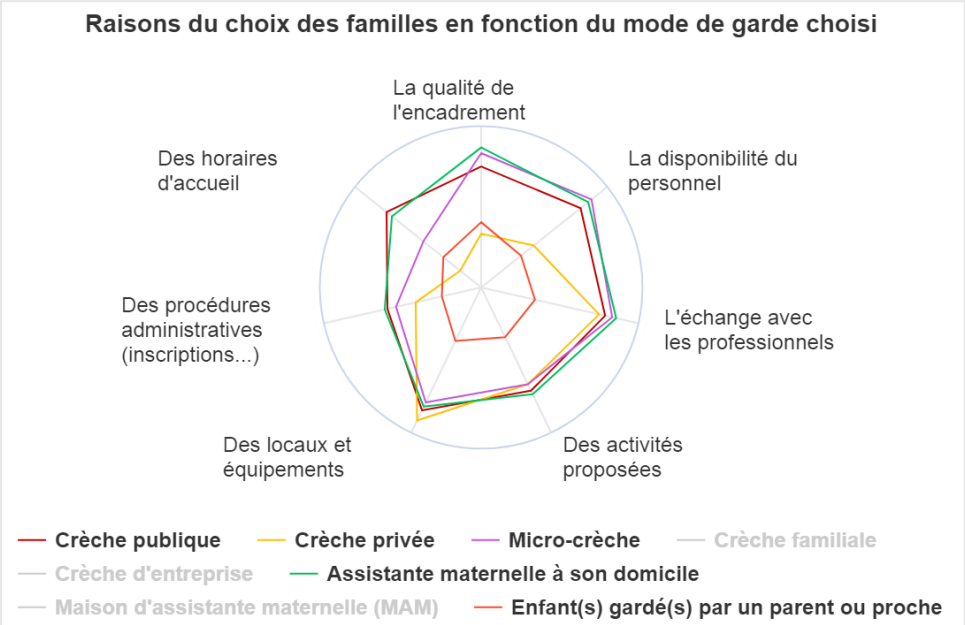

Pour chacun des modes de garde, les familles s'accordent sur les justifications suivantes pour le choix du mode de garde : les activités proposées, les locaux et équipements, l'échange avec les professionnels. Les familles optent davantage pour l'assistante maternelle pour la qualité de l'encadrement, la disponibilité des professionnels, les horaires d'accueil et les procédures administratives. Pour la crèche publique, les raisons de qualité de l'encadrement et la disponibilité du personnel sont moins citées que pour les assistantes maternelles, des constats expliqués par le nombre important d'enfants accueillis en structure collective. Les micro-crèches semblent être très prisées pour leur qualité d'encadrement, la disponibilité et l'échange avec les professionnels ainsi que la qualité des locaux et équipement. En effet, les micro-crèche sont des structures collectives qui accueillent 10 enfants au maximum, ainsi on peut supposer qu'un meilleur suivi est possible. Les crèches privées, quant à elles se démarquent des autres modes de garde. Effectivement, les horaires d'accueil, la qualité de l'encadrement et la disponibilité du personnel ne semblent pas s'inscrire dans les raisons du choix de ce mode de garde.

Cette représentation radar indique des disparités et la présence d'une multitude de raisons pouvant justifier les choix des modes de garde, ainsi, un territoire se devra de présenter une diversité d'offre d'accueil qui puissent convenir à l'ensemble des familles.

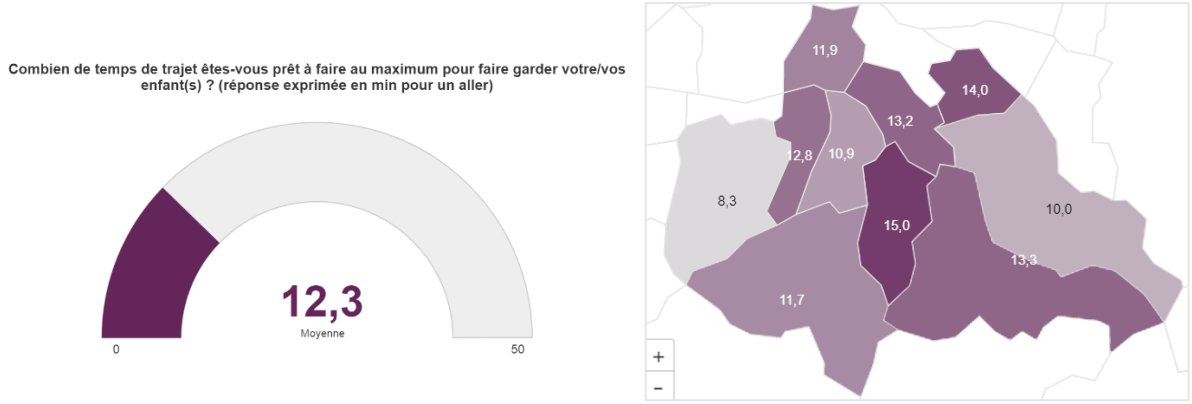

Figure 32 - Temps de trajet (en min pour un aller) que les familles sont prêtes à faire pour faire garder leur enfant en fonction des lieux de résidence (source : questionnaire familles, 2022)

Sur le temps maximal que les familles sont prêtes à parcourir pour faire garder leur enfant, on voit que principalement la durée de trajet pour un aller est comprise entre 10 à 20 min (12,3 min en moyenne). Ce qui correspond sur notre territoire, au temps de trajet en voiture d'une commune balcon à une commune de basse vallée. C'est-à-dire que l'on peut supposer que les familles résidents dans les communes balcons qui n'ont pas d'offre sont prêtes à se déplacer dans les communes de basses vallée pour bénéficier d'une offre de garde petite enfance. Pour confirmer cela, on peut observer la carte des répartitions des temps de trajet que les familles sont prêtes à faire pour faire garder leur enfant. On constate qu'il n'y a pas réellement de tendances qui se dégagent sur une disparité entre les communes qui n'ont pas d'offres et celles qui en ont. En effet, la commune du Mont-Saxonnex n'a pas d'offre d'accueil collectif sur sa commune, cependant il y a un nombre d'assistantes maternelles plus élevé que la moyenne des communes balcons, ceci peut justifier le choix des parents de vouloir faire garder leur enfant sur leur commune de résidence. Même constats pour les communes de Nancy-sur-Cluses et de Saint-Sigismond qui n'ont pas d'offres d'accueil collectif et seulement 1 assistante maternelle recensée dans chacune des deux

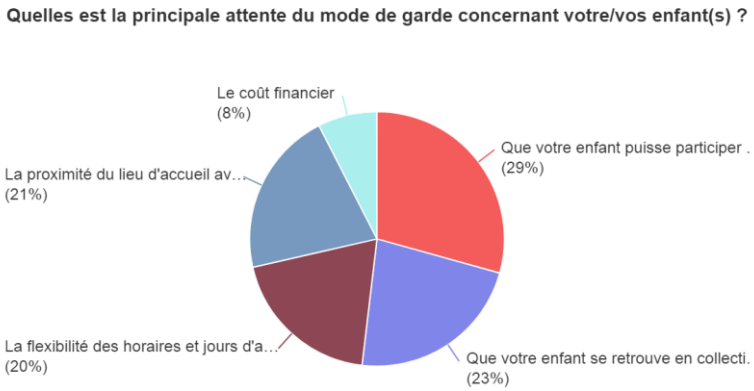

communes, dans ce cas on peut comprendre que les familles soient davantage ouvertes à un temps de trajet plus long.

On peut se pencher sur les attentes des familles dans le mode de garde de leur enfant. Le diagramme circulaire suivant (*figure ??*) décrit les principaux souhaits des familles dans la recherche d'un mode de garde. En premier lieu, on s'aperçoit que 4 principales attentes se distinguent. En priorité l'attente des parents est que leur enfant puisse participer à des activités d'éveil (29% des réponses), ensuite vient le fait que l'enfant se retrouve en collectivité (23%) puis la proximité du lieu d'accueil avec le domicile ou le lieu de travail apparait à 21%, pour terminer avec la flexibilité des horaires et jours d'accueil qui est représentée à 20%. Dans ces 4 priorités, deux concernent le « bien-être » de l'enfant et son épanouissement et deux autres attentes s'attachent davantage à l'aspect pratique pour les parents (lieu et horaires d'accueil). Enfin le coût financier est pour 8% des répondants une des principales attentes dans la recherche d'un mode de garde pour son enfant.

Un manque de personnels formés et qualifiés

Reprendre les échanges avec les services enfance et jeunesse

Un manque de lieu d'accueil enfants et parents

Ensuite, un autre constat est faisable, le territoire de la 2CCAM possède très peu de LAEP, seulement un seul est recensé, il se situe à Cluses. Il faudra surveiller les besoins des familles à ce sujet pour déterminer s'il y a un besoin de plus de lieu d'accueil enfants/parents.

LAPE « Berlingot » de Cluses

Le lieu d'accueil parents enfants est co-animé par plusieurs accueillants : une infirmière puéricultrice, des travailleurs sociaux du pôle médico-social ainsi que des intervenants de la mairie de Cluses.

Les LAEP et LAPE sont des lieux importants de socialisation pour les enfants, d'autant plus dans la période post-confinement où beaucoup de jeunes ont été isolés. Le LAPE de Cluses devrait devenir prochainement un LAEP.

LAEP, LAPE, quelles différences ?

Les LAPE ou LAEP ont pour principe d'accueillir tous les enfants de moins de 6 ans avec son/ses parent(s) ou des adultes référents ayant un lien de famille avec l'enfant. Basé sur une démarche volontaire de la part de l'adulte et de l'enfant, il ne s'agit pas d'un mode de garde.

La différence notable entre LAEP et LAPE est que les caisses d'allocations familiales participent financièrement au fonctionnement des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

RQ : crèche d'entreprise seulement 2 répondants → raisons de ce choix de mode de garde : la proximité géographique avec le lieu de travail et la souplesse des horaires. Service qui est peu déployé sur le territoire. Il n'existe pas de crèches d'entreprises, seulement certaines crèches commercialisent certains berceaux pour des entreprises du territoire (Citer les crèches concernées) et une MAM Somfy.

ANALYSE DE L'OFFRE RELATIVE A L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Cartographie des 3-18 ans (ou 5-18 ans) sur le territoire

Cartographie répartition des établissements scolaires sur le territoire

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire concerne l'accueil des enfants le matin avant l'école, sur le temps méridien et le soir après l'école. Toutes les écoles maternelles et élémentaires du territoire proposent un accueil périscolaire, en période scolaire, au sein de leurs structures. Chaque école fixe les horaires d'accueil comme elle le souhaite.

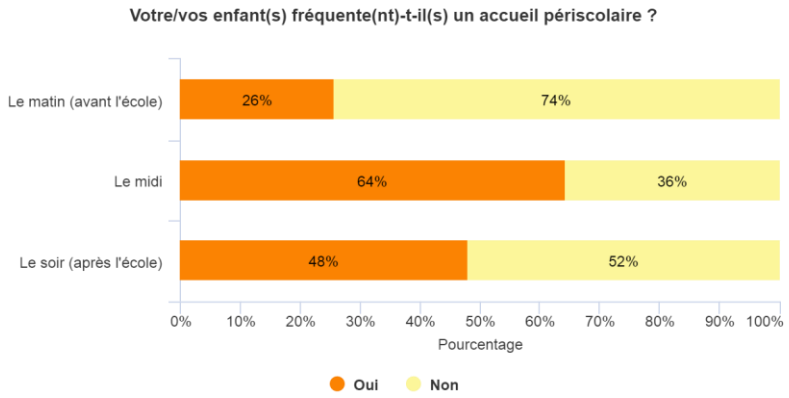

La fréquentation de l'accueil périscolaire sur le territoire de la 2CCAM *(figure ??)* est plus exploité sur le temps du midi (64%), puis sur le temps du soir (48%) et du matin (26% des familles).

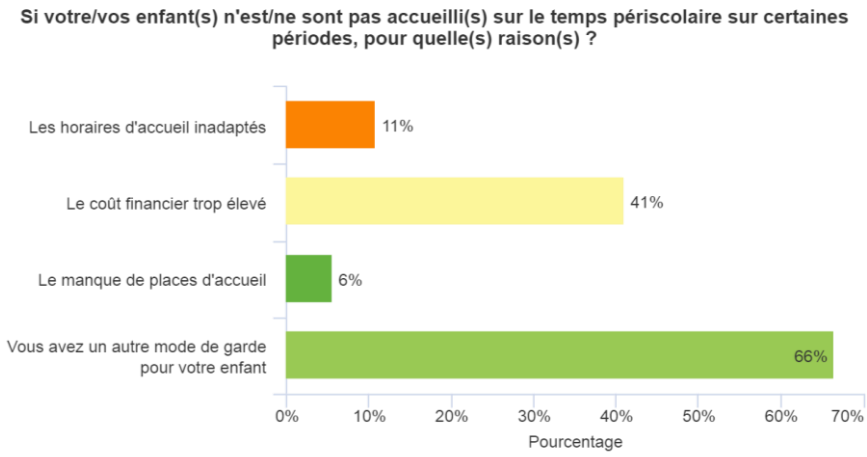

2/3 des familles n'ont pas besoin d'un accueil périscolaire soit car ils ont la possibilité d'avoir un autre mode de garde ou soit car les enfants sont plus grand et n'ont de besoin de garde. Pour 41% des répondants, la raison pour laquelle les parents ne mettent pas leurs enfants en périscolaire est le coût financier. En effet, le prix de la restauration scolaire ne permet pas à des familles, notamment qui ont plusieurs enfants, d'assurer le financement de ce service. D'autres familles attestent que les horaires d'accueil du périscolaire ne sont pas adéquates, surtout pour les travailleurs aux amplitudes horaires larges.

A l'échelle de la Communauté de communes, nous pouvons nous pencher sur les retours des familles concernant leur degré de satisfaction vis-à-vis de l'accueil périscolaire dispensé dans leur commune. A l'image des chiffres représentés sur le graphique ci-contre *(figure ??)*, les familles sont satisfaites de l'accueil périscolaire au sujet des différents points questionnés. Seules les procédures administratives semblent moins contenter les répondants. Cela témoigne du manque de flexibilité dans les démarches d'inscriptions. Les inscriptions doivent être effectuées quelques jours avant le jour d'accueil en périscolaire, auparavant dans certaines structures c'étaient possible d'inscrire son enfant jusqu'à la veille pour faciliter les parents travaillant en intérim mais ce fonctionnement n'était pas soutenable pour la collectivité. A ce sujet, des communes essaye de répondre au mieux aux besoins des parents, à Scionzier

les horaires d'accueil de la petite enfance et du périscolaire sont les mêmes pour permettre aux parents de déposer et récupérer leurs enfants aux mêmes horaires.

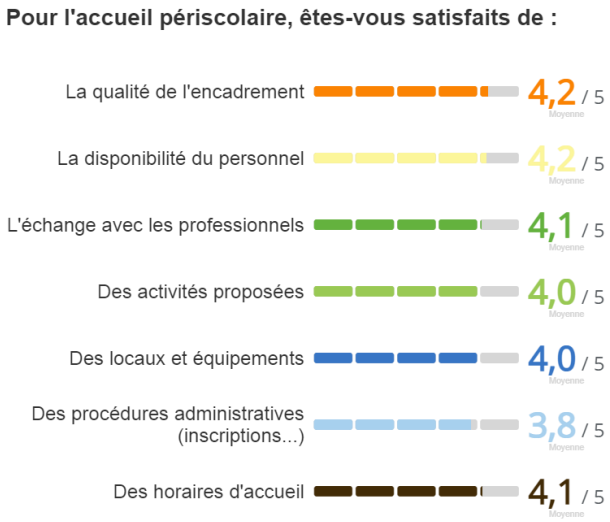

En observant le détail des réponses par communes, des éléments où qui semblent être moins appréciés par les familles sont identifiables. Tout d'abord, à Nancy-sur-Cluses, l'ensemble des critères (qualité de l'encadrement, locaux et équipement, horaires d'accueil…) obtiennent des notes en dessous de 4/5, ce qui est loin d'être alarmant mais peut tout de même être révélateur d'un dysfonctionnement dans l'accueil périscolaire de la commune. Pour les locaux et équipements se sont les communes de Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier et Mont-Saxonnex qui obtiennent des notes en dessous de la moyenne. Le problème des locaux a été mentionnée par la commune du Reposoir qui a actuellement des locaux trop exigus et qui prévoit un projet de création d'un nouvel espace périscolaire/cantine/centre de loisirs.

La difficile gestion du personnel en périscolaire

Les responsables des services enfance et jeunesse font part d'une gestion plutôt difficile du personnel sur les temps périscolaires.

Première difficulté soulevée : les horaires discontinus du périscolaire qui rendent compliqué les recrutements et la concomitance des actions qui implique que tous les besoins en accueil périscolaire sont au même moment. Pour pallier au souci de discontinuité des horaires, des communes choisissent d'annualiser leurs employés ainsi sur une année leurs horaires sont équilibrés.

Le second point d'ombre est la variation du nombre d'enfants sur les temps périscolaires. Il y a généralement 2 fois plus d'enfants sur le temps du midi que le matin ou le soir. Cette conjoncture demande un nombre d'employés variable au cours de la journée, qui n'est pas toujours soutenable par la commune.

Les profils en déficit dans le périscolaires sont les personnels formés et qualifiés, les animateurs et les éducateurs spécialisés. A cet effet, à Cluses, sur les temps du midi, des éducateurs sportifs du club de foot sont réquisitionnés. La ville centre se voit parfois mettre des listes d'attente, non pas par manque de places, mais car il n'y a pas suffisamment d'animateurs.

L'accueil de loisirs extra-scolaire

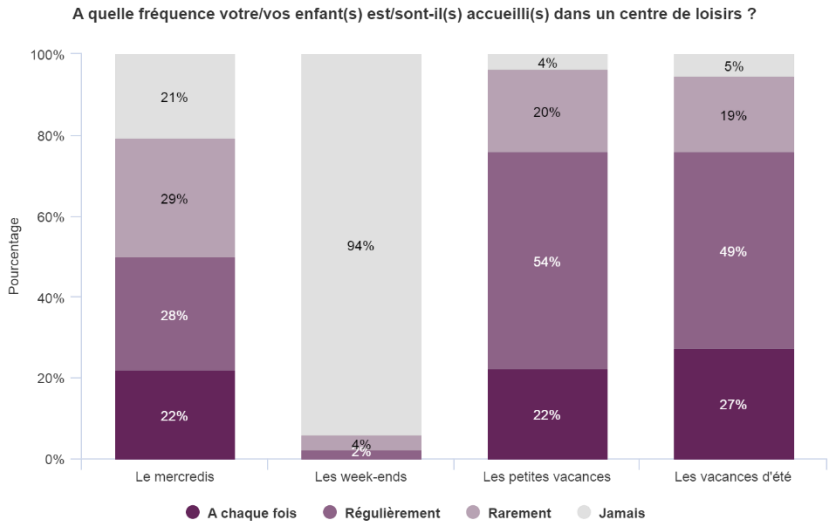

Croisement entre période d'accueil en centre de loisirs et catégories socio-professionnelles des parents.

- Les personnes sans activité professionnelles sont celles qui bénéficient le moins de l'accueil de loisirs pour une raison de tarifs.
- Les mercredis après-midis, ce sont les enfants des artisans, commerçants, chefs d'entreprises (40%) ou les ouvriers (38%) qui sont le plus accueillis dans une structure, notamment du fait des horaires de travail.
- Lors des vacances scolaires : les cadres, les employés, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et les professions intermédiaires sont ceux qui ont le plus recours à l'accueil de loisirs. Des profils qui ont des revenus supérieurs donc plus enclin à financer un service de loisirs.

Couverture sportive et culturelle

Associations sportives et culturelles

Activités pour les jeunes sur le territoire : le musée

Des programmes pour accompagner le parcours scolaire

CLAS

Programme de réussite éducative

Territoire de reconquête républicaine

Des problèmes de comportements de plus en plus marqués chez les enfants

Le manque de professionnels de santé, un frein dans la prise en charge des enfants et des jeunes en difficulté

Le rôle de la PMI pour l'enfance

La PMI intervient également au sein des écoles maternelles pour des bilans de santé. En effet, les petites et moyennes sections de maternelles dépendent de la PMI, au-delà c'est la médecine scolaire qui intervient. Les infirmières rencontrent des enfants de petite et moyenne section sur ciblage des enseignants. Elles mènent également des suivis complexes, c'est-à-dire les suivis d'enfants où les familles rencontrent des difficultés médico-psycho-sociale. Dans ces démarche la volonté de la PMI est de rester sous l'angle de la prévention pour éviter de passer en protection de l'enfance. Des actions

éducatives à domicile sont proposées pour assurer un accompagnement des familles que ce soit d'ordre administratif, budgétaire ou d'accueil pour les enfants.

Au sein des écoles élémentaires, un binôme d'intervenants intervient au sujet de la prévention des violences sexuelles autour d'une action appelée « Choupachou ». Une première intervention est faite en CE1 puis en classe de CE2, ces interventions sont faites sur demande des enseignants.

Sur le territoire de la 2CCAM, il y a une maison d'accueil collectif mère enfant à Cluses « Les Lauriers », c'est un lieu d'hébergement et d'aide social à l'enfance.

Concernant les modes de garde du jeune enfant, auparavant la PMI intervenait lorsqu'un gestionnaire avait le projet de créer un établissement en accompagnant jusqu'à l'arrêté d'ouverture (donné par le président du conseil départemental). Les infirmières puéricultrices intervenaient dans le cadre d'incidents ou le suivi des établissements. Actuellement, des changements s'opèrent, l'Etat souhaite expérimenter un nouveau fonctionnement : la caf aura la gestion de suivi des nouveaux projets d'EAJE hormis l'accueil périscolaire et les établissement d'accueil touristiques et saisonniers qui seront gérés par la PMI. En ce qui concerne les assistantes maternelles, la PMI fait participer les asmats à une formation animée par une infirmière puéricultrice qui va ensuite procéder à une enquête d'évaluation sur les conditions d'accueil. La PMI participe également au suivi et au renouvellement des agréments des assistantes maternelles et de la MAM Somfy de Cluses. Un travail partenarial entre la PMI et les Relais Petite Enfance est effectué.

Le rôle de la PMI pour les jeunes

La PMI intervient également auprès des jeunes notamment par le biais d'une infirmière promotion de la santé. De plus le collectif « as de cœur » intervient à la demande de l'Éducation Nationale dans les collèges pour de la prévention et de l'éducation à la vie sexuelle et affective.

Les services dédiés à la jeunesse

- Mission locale de Cluses (présenter les missions)
- BIJ de Cluses (présenter les missions)
- Communes qui ont un service animations jeunesse (lister les communes et leurs activités)
- Faire tableau bilan avec chiffres du nombre de services jeunes dispos + service jeunesse

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Définir la parentalité

Lister les actions de parentalité du territoire

Actions REEAP de la CAF, mais avec covid peux d'actions, toutes n'ont pas reprises, pas à jour…

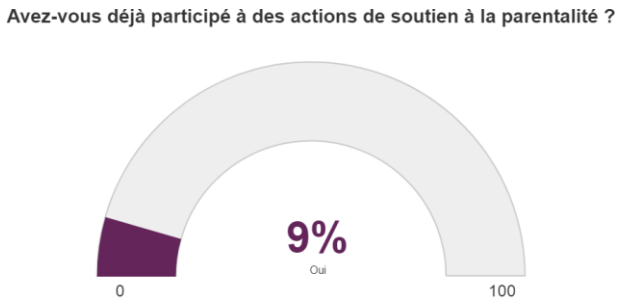

- Traduit la complexité de ce que représente la parentalité

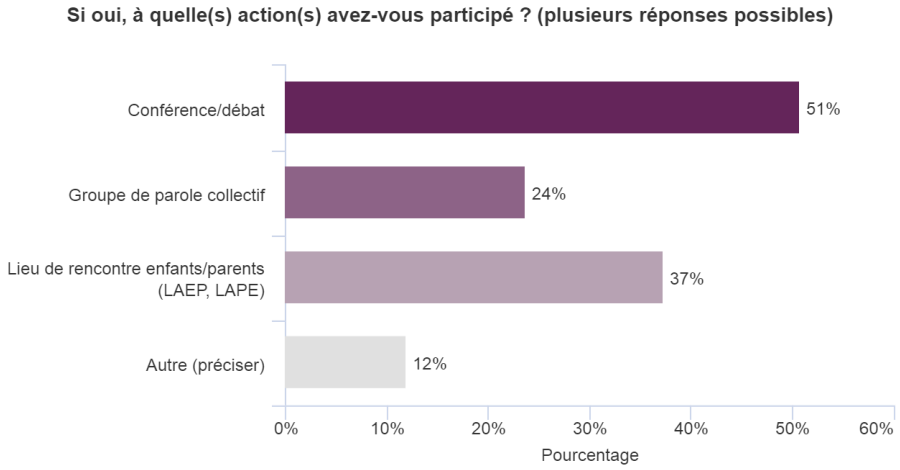

Réponse autres : « distribution de livres au lycée », « effets des réseaux sociaux sur l'enfant », « Fédération des Conseils de Parents d'Elèves », « psychologue »

Êtes-vous satisfaits des activités de soutien à la parentalité auxquelles vous avez participée(s) ?

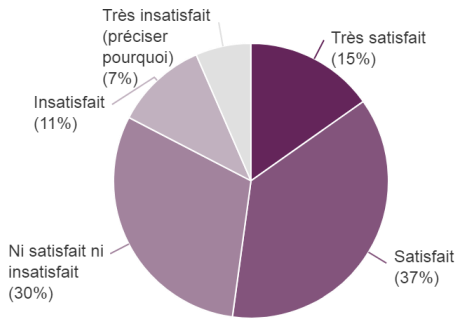

Quelles sont vos principales préoccupations concernant votre/vos enfant(s) ?

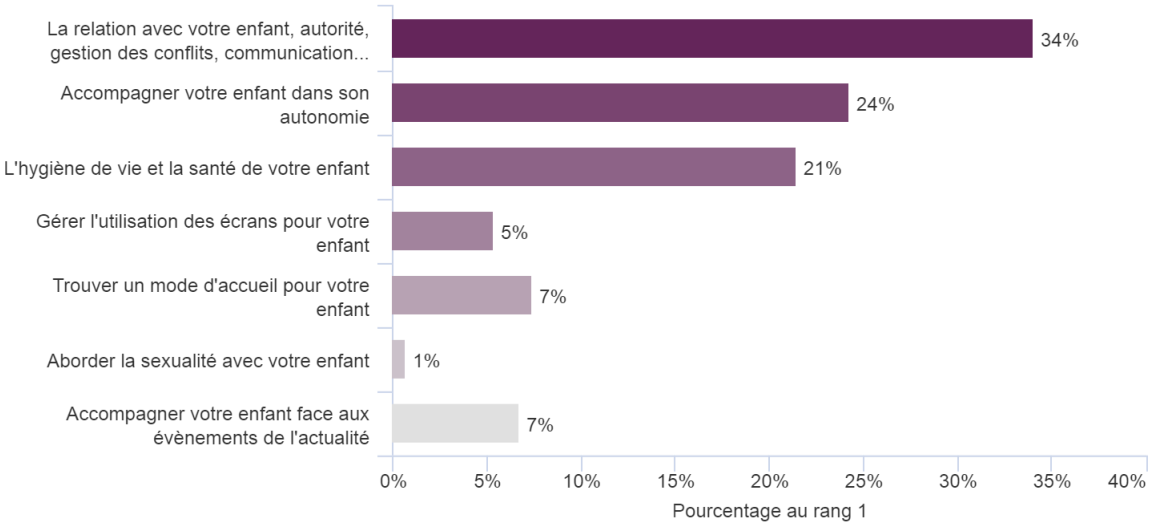

Si vous rencontrez des difficultés avec votre/vos enfant(s) :

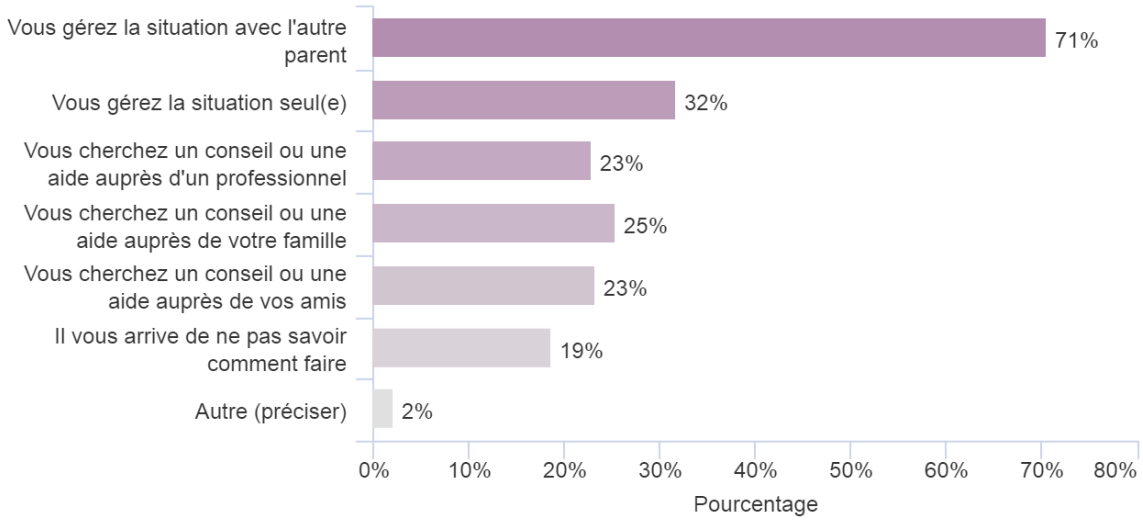

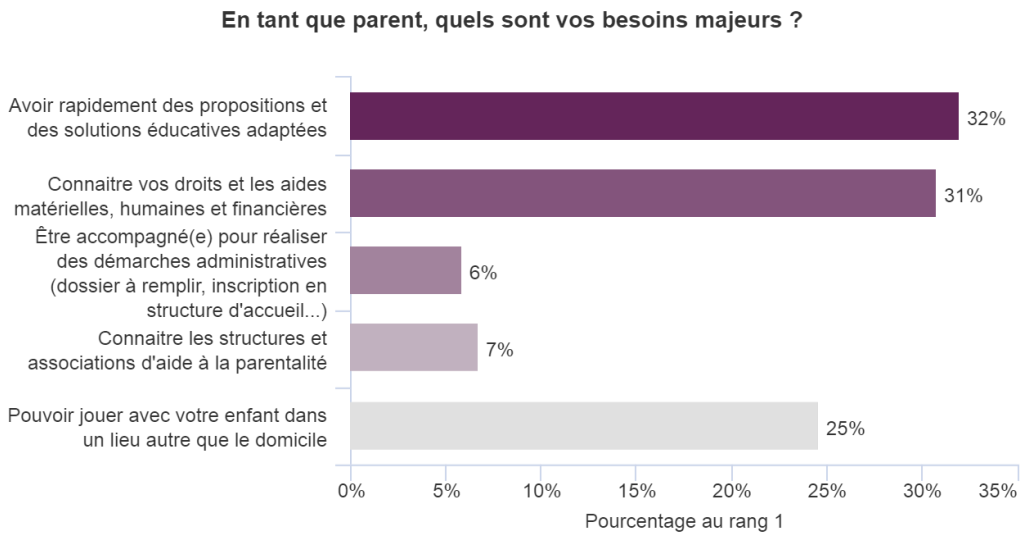

- « Avoir des propositions et des solutions éducatives adaptées » : problème d'autorité
- « Connaitre les droits et les aides matérielles, humaines et financières » : manque de communication
- « Pouvoir jouer avec son enfant dans un lieu autre que le domicile » fait référence au LAEP. Nous avons vu que sur le territoire était sous doté en lieu d'accueil enfant et parent, ce qui est probablement une conséquence de ce besoin

ANALYSE
DES BESOINS DES JEUNES

Analyse du questionnaire jeunes

Analyse des entretiens avec les services enfance et jeunesse

MATRICE AFOM

BROUILLON EN COURS DE REDACTION

S

Strenghts
Forces

- Une position géographique privilégiée
- Un bassin d'emploi dense
- Qualité de l'encadrement de l'accueil périscolaire et de loisirs
-

W

Weakness
Faiblesses

- Manque de places d'accueil dans les EAJE
- Structures d'accueil petite enfance inégalement réparties sur le territoire (pas d'offres pour les communes balcons
- Démarche d'inscription accueil petite enfance trop longue
- Manque d'asmat + vieillissement des asmats
- Toutes les familles n'ont pas accès au mode d'accueil de leur choix
- Manque d'activités d'éveil pour le jeune enfant (peu/pas d'assos sportives/culturelles qui proposent des activités pour le jeunes enfant)
- Les RPE peu exploités dans la recherche d'un mode de garde
- Horaires d'accueil petite enfance et périscolaire pas adaptés aux familles
- Problèmes de recrutements périodes vacances scolaire : BAFA, éducateurs
- Problèmes de recrutement période scolaire : éducateurs, AVS, atsem
- Problématiques éducatives lourdes (effet du covid, exposition au écrans…)
- Accueil saisonnier : pas assez de places pour les enfants de saisonnier et vacanciers
- Une offre de parentalité peu nombreuses sur l'ensemble du territoire (1 seul LAEP)
- Manque d'amplitude dans les horaires d'accueil pour la petite enfance

O

Opportunities
Opportunités

- Territoire avec des atouts touristiques : opportunité de diversifié les activités pour les jeunes (découverte de la montagnes, forêt)
- Se servir de la 2CCAM pour monter en compétences sur les thématiques
-

T

Threats
Menaces

- Paupérisation des crèches publiques avec l'augmentation de l'implantation des crèches privées
- Pas ou peu de formations/enseignements supérieurs sur le territoire → fuite des compétences
- Attraction de la Suisse → fuite de compétences → manque de personnels
- Difficultés économiques qui s'accentue (coût de la vie élevé…)
- Problématiques éducatives et de comportement → retombées des confinements, de l'exposition aux écrans
- Territoire touristique avec une activité variable au cours de l'année (demande des familles non régulière)
-

RECOMMANDATIONS
PRECONISATIONS

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Caisse nationale des allocations familiales. (2014, mars). Convention Territoriale Globale. https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/801/PDF/CTG.pdf

du travail social, C. (2013). Le partage d'informations sur le territoire : mise en place du diagnostic partagé. Dans : , C. du travail social, Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social (pp. 229-238). Rennes: Presses de l'EHESP.

Insee. (2018). Comparateur de territoire. Consulté le 12 mai 2022, à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200033116

Insee. (2020). *Vallée de l'Arve : une zone d'emploi industrielle atypique au cœur des Alpes, de plus en plus ouverte sur l'extérieur - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 137*. Consulté le 5 août 2022, à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/6018368#:%7E:text=n%C2%B0%20137-,Vall%C3%A9e%20de%20l'Arve%20%3A%20une%20zone%20d'emploi%20industrielle,plus%20ouverte%20sur%20l'ext%C3%A9rieur&text=La%20Vall%C3%A9e%20de%20l'Arve,plus%20particuli%C3%A8rement%20sur%20le%20d%C3%A9colletage.

Insee. (2020). *Vallée de l'Arve : une zone d'emploi industrielle atypique au cœur des Alpes, de plus en plus ouverte sur l'extérieur - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 137*. Consulté le 5 août 2022, à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/6018368#:%7E:text=n%C2%B0%20137-,Vall%C3%A9e%20de%20l'Arve%20%3A%20une%20zone%20d'emploi%20industrielle,plus%20ouverte%20sur%20l'ext%C3%A9rieur&text=La%20Vall%C3%A9e%20de%20l'Arve,plus%20particuli%C3%A8rement%20sur%20le%20d%C3%A9colletage.

Ithéa conseil. (2020, août 26). Diagnostic enfance-jeunesse : ajuster l'offre aux besoins. Ithéa. Consulté le 11 mai 2022, à l'adresse https://www.ithea-conseil.fr/observatoire/diagnostic-enfance-jeunesse-ajuster-l-offre-aux-besoins/

L'Observatoire des Territoires. (2018). *Indice de jeunesse*. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Consulté le 5 août 2022, à l'adresse https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/indice-de-jeunesse#:%7E:text=L'indicateur%20de%20jeunesse%20est,des%2060%20ans%20et%20plus.&text=Ce%20site%20utilise%20des%20cookies%20pour%20r%C3%A9aliser%20des%20statistiques%20de%20visites.

L'Observatoire des Territoires. (2018b). *Part des 25–34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur*. Agence National de la Cohésion des Territoires. Consulté le 5 août 2022, à l'adresse https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-25-34-ans-titulaires-dun-diplome-de-lenseignement-superieur

ANNEXES

- Trame questionnaire famille
- Trame questionnaire jeunes